

L'implémentation de la réglementation relative au tabagisme en milieu scolaire : la situation de 2 écoles namuroises

Mémoire réalisé par
Augustine Hannard

Promoteur(s)
Vincent Lorant
Nora Mélard

Année académique 2017-2018
Master en sciences de la santé publique
Finalité spécialisée

L'implémentation de la réglementation relative au tabagisme en milieu scolaire : la situation de 2 écoles namuroises

Mémoire réalisé par
Augustine Hannard

Promoteur(s)
Vincent Lorant
Nora Mélard

Année académique 2017-2018
Master en sciences de la santé publique
Finalité spécialisée

J'adresse mes chaleureux remerciements à mon promoteur, le Professeur Vincent Lorant, et à ma co-promotrice, Madame Nora Mélard, pour leur disponibilité et leurs précieux conseils tout au long de ma recherche.

Je remercie l'équipe SILNE-R pour leurs commentaires constructifs lors des séminaires de suivi qui m'ont permis d'aboutir à ce travail de recherche.

Je souhaite également exprimer toute ma reconnaissance pour les écoles de Namur qui ont porté un intérêt à la recherche et qui ont permis aux chercheurs de rencontrer les élèves et les membres du personnel dans leur établissement.

Je remercie Lalit, ancien étudiant en Sciences de la Santé Publique, pour son aide méthodologique.

Enfin, je souhaite également remercier Quentin Blondlet, Alain Blondlet, mes parents, ma sœur et mes amis pour leur relecture, leurs encouragements et le soutien qu'ils ont pu m'apporter lors de la réalisation de ce mémoire.

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie.

Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave sanctionnée par l'Université catholique de Louvain.

Table des matières

1. Revue de la littérature	9
1.1. Contexte.....	10
1.1.1. Données épidémiologiques générales	10
1.1.2. L'initiation et le développement du tabagisme chez les adolescents	10
1.2. Mesures mises en place dans le domaine du tabagisme en Europe	12
1.2.1. Différents types de mesures	12
1.2.2. Législation en matière de lutte contre le tabac : politique nationale belge	15
1.2.2.1. Niveau fédéral	15
1.2.2.2. Niveau communautaire	16
1.2.2.3. Niveau régional	17
1.2.2.4. Niveau local	18
1.2.3. Politiques scolaires belges dans l'enseignement secondaire	18
1.2.3.1. Politiques de réglementation du tabac en milieu scolaire en Belgique.....	18
1.2.3.2. Implémentation des politiques de réglementation du tabac en milieu scolaire en Belgique.....	19
1.2.3.3. Évaluation de l'implémentation : fidélité de la mise en œuvre	21
1.3. Question, sous-questions et objectifs de recherche	21
2. Matériels et méthodes.....	23
2.1. Justification du design : étude SILNE-R	23
2.2. Recueil des données.....	24
2.2.1. Caractéristiques du chercheur	24
2.2.2. Stratégies de recrutement et échantillonnage des participants	24
2.2.3. Choix des outils et collecte des données	25
2.2.3.1. Élaboration du guide d'entretien des élèves	25
2.2.3.2. Élaboration du guide d'entretien des membres du personnel	26
2.2.3.3. Formations des modérateurs	26
2.2.3.4. Déroulement des focus groupes des élèves.....	27

2.2.3.5.	Déroulement des entretiens des membres du personnel	28
2.3.	Méthodes d'analyse des données.....	28
2.4.	Préoccupations éthiques	29
3.	Résultats	30
3.1.	Catégories prédéfinies	30
3.1.1.	Intégralité	30
3.1.1.1.	Personnes soumises aux règles	30
3.1.1.2.	Substances soumises aux règles.....	30
3.1.1.3.	Lieux, activités et temps scolaires couverts par les règles.....	30
3.1.1.4.	Programmes de prévention et de cessation	32
3.1.1.5.	Combinaison avec d'autres politiques (autre usage de substances).....	34
3.1.2.	Degré de formalité.....	34
3.1.2.1.	Forme des déclarations	35
3.1.2.2.	Approbation par un représentant officiel	35
3.1.3.	Application.....	36
3.1.3.1.	Règles de surveillance.....	36
3.1.3.2.	Règles de renvoi.....	37
3.1.3.3.	Présence d'un responsable et/ou d'un programme pour la révision et l'évaluation des politiques.....	37
3.1.4.	Conséquences	38
3.1.5.	Communication	39
3.1.6.	Niveau de mise en œuvre	41
3.2.	Catégories émergentes	41
3.2.1.	L'exemplarité	41
3.2.2.	La crédibilité	41
3.2.3.	Le risque de stigmatisation.....	42
4.	Discussion	44

4.1.	Résumé des résultats.....	44
4.2.	Réflexivité personnelle	46
4.2.1.	Modèle théorique de Galanti et al (2013).....	46
4.2.2.	Interprétation des résultats	46
4.3.	Limites	48
4.4.	Implications pour les recherches futures	49
5.	Conclusion.....	50
6.	Bibliographie	51
7.	Annexes	56
	Annexe 1 : Guide d’entretien pour les élèves.....	57
	Annexe 2 : Questionnaire court pour les élèves	59
	Annexe 3 : Guide d’entretien pour les membres du personnel scolaire	61
	Annexe 4 : Questionnaire court pour les membres du personnel scolaire	65
	Annexe 5 : Résumé	66
	Annexe 6 : Rencontres de suivi de mémoire.....	67

1. Revue de la littérature

Dans le monde, la consommation de tabac est la cause de problèmes de santé la plus évitable (European Commission, 2017). L'Organisation Mondiale de la Santé rapporte que l'épidémie de tabagisme est responsable d'appauvrissement, de maladies ainsi que de décès au sein de la population (Organisation Mondiale de la Santé, 2018). En Europe, le tabac est responsable d'environ 700 000 décès par an, dont 50% sont décédés prématurément à la suite d'une maladie liée à cet usage (EC, 2017). Le taux de tabagisme a atteint son pic en 2006 pour ensuite diminuer jusqu'en 2014 où il s'est stabilisé. En effet, la proportion d'Européens qui fument est passée de 32% en 2006 à 26% depuis 2014 jusqu'en 2017 (EC, 2017). Parmi ces 26% de fumeurs actuels, 24% sont considérés comme étant des fumeurs quotidiens (EC, 2017). Concernant l'habitude tabagique, 52% des fumeurs de l'Europe déclarent avoir développé cette habitude avant l'âge de 18 ans, dont 15% avant 15 ans, 35% entre 15 et 17 ans et 41% entre 18 et 25 ans (EC, 2017). À l'heure actuelle, l'initiation se ferait plus tard qu'il y a quelques années (Spilka et al., 2015). En effet, en Europe, le début de la consommation de tabac se fait en moyenne à 17.8 ans, comparé à 17.6 ans en 2014 (EC, 2017). Chez les jeunes Européens de 15 à 24 ans, 29% étaient fumeurs en 2017 contre 24% en 2014 (EC, 2017).

Les données concernant les adolescents sont relativement préoccupantes, ce qui explique notre intérêt pour cette tranche de la population. Pour pouvoir agir sur ces données, des politiques ont été mises en place à différents niveaux (fédéral, national, etc). À ce jour, les opinions sur les politiques de réglementation du tabac en milieu scolaire sont divisées.

En se basant sur des méthodes qualitatives, ce mémoire souhaite donc apporter un éclairage sur un sujet de santé publique encore controversé et qui concerne une population vulnérable. Nous avons fait le choix d'approfondir comment se faisait l'implémentation des politiques scolaires de réglementation du tabac. Dans ce cadre, nous tâcherons de mettre en évidence les perceptions des élèves et des membres du personnel scolaire parmi des écoles de statuts socio-économiques différents. Nous formulerons ensuite des hypothèses permettant d'expliquer pourquoi il est difficile de mettre en œuvre des politiques de réglementation du tabac dans les écoles.

Au vu de la législation existante autour du tabagisme en milieu scolaire, comment sont mises en place les politiques scolaires de réglementation du tabac au sein des écoles namuroises de statut socio-économique différent ?

1.1. Contexte

1.1.1. Données épidémiologiques générales

Le tabagisme en Belgique est inférieur à la moyenne européenne avec 19% de Belges fumeurs (tout type de fumeurs) (EC, 2017). Le nombre de fumeurs quotidiens a diminué depuis 2014, où nous sommes passés d'une proportion de 23% en 2014 à 17% en 2017 (EC, 2017). Parmi la population belge, 2% sont considérés comme étant des fumeurs occasionnels. Plus précisément, en Fédération Wallonie-Bruxelles, 9% des élèves de l'enseignement secondaire fument quotidiennement. Les chercheurs ont observé une corrélation entre la progression du tabagisme actif et l'environnement scolaire ainsi qu'avec une augmentation de l'aisance matérielle familiale (HBSC, 2014).

Contrairement à l'Europe où le début de la consommation se fait en moyenne plus tard, en Belgique, cela se fait à 17 ans en 2017 contre 17.1 ans en 2014 (EC, 2017).

1.1.2. L'initiation et le développement du tabagisme chez les adolescents

L'adolescence est un âge critique où les jeunes initient et développent l'habitude de consommer du tabac (Inchley & Currie, 2013). En effet, les adolescents sont impliqués dans les réseaux sociaux et y développent des interactions (Alexander, Piazza, Mekos, & Valente, 2001). Les amis et les pairs sont également une source d'influence quant au comportement tabagique. Le message qui circule entre eux est que le tabagisme est une activité agréable qui favorise la popularité (Kobus, 2003). De plus, les pairs peuvent être des vecteurs d'approvisionnement afin de se procurer du tabac (Gendall, Hoek, Marsh, Edwards, & Healey, 2014). Lorsque les adolescents s'associent avec d'autres qui fument et qui renforcent le comportement tabagique, ils sont plus susceptibles de fumer eux-mêmes, et ils le sont davantage si les contacts sont fréquents et durent dans le temps (Kobus, 2003).

L'école est un lieu où les relations se créent et où l'initiation au tabac peut débuter. Différentes classes socio-économiques peuvent donc être atteintes. À l'adolescence, l'initiation du tabagisme et le développement du comportement tabagique sont déterminés par le statut socio-économique (Inchley & Currie, 2013; Kunst, Giskes, & Mackenbach, 2013). Selon Linetzky et al (2012), cela peut être dû à une exposition plus fréquente au tabagisme des parents (Linetzky, Mejia, Ferrante, De Maio, & Diez Roux, 2012). Le tabagisme parmi les groupes socio-économiquement défavorables permettrait de faire face à des pressions de la vie quotidienne, engendrant une moindre compréhension et une moindre préoccupation vis-à-vis

des risques pour la santé (Hiscock, Bauld, Amos, Fidler, & Munafò, 2012; Hiscock, Judge, & Bauld, 2010). Le tabagisme est alors un mécanisme d'adaptation face à une vie stressante.

L'école influence également le comportement tabagique des élèves, notamment par l'exposition à la publicité et la disponibilité du tabac ainsi que le développement de normes facilitant ou diminuant le tabagisme chez les jeunes (Linetzky et al., 2012). Les élèves de statut socio-économique faible ont tendance à moins soutenir les interdictions de fumer dans les lieux publics, alors que les élèves de statut socio-économique élevé les soutiennent davantage. Il faut donc sensibiliser les adolescents des écoles défavorables aux dommages de la fumée secondaire pour augmenter le soutien à la législation dans un environnement sans fumée (Linetzky et al., 2012).

Pour sensibiliser la population de statut socio-économique faible, il y a eu des essais d'interventions. Hiscock et al (2012) ont réalisé une revue de littérature sur base de plusieurs études et ont relevé que les preuves d'efficacité d'interventions au sein des groupes socio-économiquement faibles étaient claires (Hiscock et al., 2012). Selon ces auteurs, les seules interventions qui semblent prometteuses sont l'augmentation du prix des produits du tabac, la mise en place de programmes de sevrage ciblés et de campagnes médiatiques en augmentant la sensibilisation aux méfaits du tabac (Hiscock et al., 2012). Cependant, les personnes de statut socio-économique faible ont moins de chances de réussir leur sevrage car elles ont un faible sentiment d'auto-efficacité, un moindre soutien social, une plus grande dépendance aux produits, moins de motivation à arrêter et elles respectent moins le traitement mis en place (Hiscock et al., 2010).

Selon Thomas et al (2013), il existe des preuves pertinentes quant à la restriction du tabac dans les écoles (Thomas, McLellan, & Perera, 2013). Elles peuvent, dans certains cas, être considérées comme efficaces pour diminuer la consommation de tabac par les adolescents de milieux socio-économiques défavorisés (Kunst, Giskes, & Mackenbach, 2004). Elles semblent plus efficaces chez les filles que chez les garçons. Aucune étude n'a relevé d'effets différentiels possibles selon le revenu des parents, la profession ou le niveau d'éducation (Thomas et al., 2013). Les groupes socio-économiques inférieurs sont plus sceptiques vis-à-vis des activités de prévention et moins réceptifs aux messages d'éducation sanitaire (Kunst et al., 2004). Ils sont plus négligents et sous-estiment les risques du tabagisme (Kunst et al., 2004).

Il existe une pénurie de recherches méthodologiques rigoureuses concernant les interventions parmi les personnes défavorisées (Courtney et al., 2015). Il existe un manque d'études

qualitatives sur les interventions de lutte contre le tabac dans la population de statut socio-économique faible. Les politiques antitabac peuvent diminuer les inégalités socio-économiques et appellent des preuves qualitatives et quantitatives des impacts de ces politiques (Thomas et al., 2013). Il faut donc encourager à appliquer une analyse de genre et de diversité pour évaluer l'impact de la politique antitabac (Thomas et al., 2013). Kunst et al. (2004) ajoutent également qu'il faut évaluer les mesures de lutte antitabac pour déterminer leur efficacité au sein des groupes défavorisés et identifier les caractéristiques qui ont contribué au succès (Kunst et al., 2004).

Au vu de toutes ces données, il est nécessaire d'évaluer la mise en œuvre des politiques de réglementation du tabac en milieu scolaire et ce, également parmi les groupes socio-économiques défavorisés. En effet, il y a eu une augmentation du nombre d'initiatives et de mesures politiques mises en place pour limiter l'usage de cette substance et retarder l'expérimentation chez les plus jeunes (Spilka et al., 2015).

1.2. Mesures mises en place dans le domaine du tabagisme en Europe

Afin de réduire la prévalence du tabagisme en Europe, différentes mesures ont été mises en place à plusieurs niveaux (international, national, local).

1.2.1. Différents types de mesures

En 2005, l'Organisation Mondiale de la Santé a créé une Convention-Cadre pour la Lutte Anti-Tabac (CCLAT) (Organisation Mondiale de la Santé, 2008b). La CCLAT est un traité qui, à partir des bases factuelles, réaffirme que l'homme a le droit de bénéficier du meilleur état de santé qu'il peut atteindre. Par conséquent, il fournit un cadre juridique pour la coopération sanitaire internationale, ainsi que des normes exigeantes relatives à son application. Il représente le meilleur moyen pour réduire le tabagisme et les conséquences sur la santé et l'économie (Organisation Mondiale de la Santé, 2008a, 2018). Ses grands axes visent la diminution de la disponibilité et de l'accès au tabac, l'interdiction de la publicité, de la promotion et du parrainage en faveur du tabac, le contrôle de l'activité de l'industrie du tabac (fabrication, conditionnement, etc), la protection contre le tabagisme passif et la taxation des produits du tabac (Comité National Contre la Tabagisme, 2011). À la date du 25 octobre 2017, la CCLAT comprenait 181 parties et a été signée par 168 Etats (Organisation Mondiale de la Santé, 2017).

Ensuite, en 2008, l'OMS a créé un programme des bonnes et meilleures pratiques pour diminuer la consommation de tabac et mettre en œuvre la CCLAT : le « Programme MPOWER ». Il reprend 6 politiques antitabac qui concernent essentiellement, la vente, le commerce, tabagisme passif, le sevrage et la prévention (Organisation Mondiale de la Santé, 2008b). Elles ont pour but d'intensifier les interventions visant à empêcher l'expérimentation et que les expérimentateurs ne deviennent des fumeurs réguliers. De plus, elles élaborent des politiques pour diminuer l'accès aux produits du tabac via le commerce (Inchley & Currie, 2013). Tout cela va alors créer et renforcer la perception que le tabac est difficile à obtenir puis dénormaliser le comportement en diminuant l'acceptabilité perçue et la prévalence (Gendall et al., 2014). Elles permettent également de protéger chacun contre les effets nocifs du tabac et d'aider les fumeurs à arrêter de fumer (Commission Européenne, 2018). Ces politiques ne sont pas spécifiques aux écoles mais peuvent s'appliquer dans ces établissements scolaires.

Outre les politiques de réglementation reprises dans le programme MPOWER, il existe également des politiques mises en place dans les écoles et ce, dans plusieurs pays du monde. Dans une recherche menée par Galanti et al (2013), les auteurs déclarent qu'il n'y a pas de consensus sur la définition et sur l'efficacité des politiques de réglementation en milieu scolaire (Galanti, Coppo, Jonsson, Bremberg, & Faggiano, 2013). Les lacunes méthodologiques et le manque d'études rigoureuses à ce sujet en sont la principale raison (Coppo et al., 2014; Galanti et al., 2013). Dans leur étude, Galanti et al. (2013) mentionnent une définition de la politique établie par la santé publique. Une politique est « *un guide d'action pour changer ce qui se produirait autrement ... une déclaration d'engagement dans certains domaines de préoccupations.* » (Galanti et al., 2013). Dans cette définition, l'accent est mis sur le rôle de guide qu'une politique devrait avoir en indiquant les priorités dans le domaine des préoccupations pour la santé du public. Cela pourrait dire qu'on va au-delà des soins de santé et qu'on inclut d'autres institutions publiques telles que les écoles (Galanti et al., 2013). Le point-clé de cette définition concerne les stratégies de résolution de problème et de changement. D'autres auteurs définissent les politiques scolaires de réglementation du tabac comme étant des stratégies qui limitent l'usage du tabac en définissant si les adolescents et adultes sont autorisés à fumer ou en définissant les sanctions en cas de violation des règles (Schreuders, Nuyts, van den Putte, & Kunst, 2017). Selon ces mêmes auteurs, l'objectif de ces politiques est donc de prévenir ou d'empêcher les adolescents à fumer pendant les heures d'école et de protéger les individus contre les méfaits de la fumée secondaire au sein des écoles mais aussi de diminuer l'observabilité du tabac (Schreuders et al., 2017). Kuipers et al (2016) ajoutent que

ces politiques n'auraient pas d'effet significatif sur le tabagisme quotidien des élèves mais pourraient diminuer la prévalence du tabagisme dans les locaux propres à l'école, l'exposition des élèves au tabagisme et la possibilité que les élèves ne commencent à expérimenter cette substance à l'école (Kuipers et al., 2016). Néanmoins, d'autres auteurs ne semblent pas d'accord avec cela. Si les politiques peuvent ralentir la consommation de tabac à l'école, elles contribuent peu à la prévention et participent à l'augmentation de la fréquence du tabagisme en dehors de l'école (Coppo et al., 2014; Galanti et al., 2013). En effet, Galanti et al. (2013) expliquent que la présence de politiques complètes, exhaustives et rigoureuses risquent de déplacer le comportement en dehors de l'enceinte de l'école (Galanti et al., 2013). Mais ils indiquent tout de même que certaines dimensions, telles que les interdictions et restrictions formelles et universelles, ainsi que les règles claires et l'application uniforme des règlements auprès des élèves et adultes seraient associées à une diminution de la probabilité de fumer ou à une diminution du tabagisme (Galanti et al., 2013). Ces politiques semblent être des stratégies prometteuses pour prévenir l'initiation du tabagisme chez les adolescents ; et sont peu coûteuses, faciles à mettre en place et ont une large portée (Coppo et al., 2014; Galanti et al., 2013).

Pour répondre à ces hypothèses, il faudrait combiner le point de vue des membres du personnel scolaire et le point de vue des étudiants. En effet, des études se sont focalisées sur l'évaluation des politiques de réglementation du tabac en milieu scolaire sur base de l'avis des membres du personnel scolaire. Tandis que dans d'autres études, les politiques étaient évaluées sur base de la perception des étudiants. Les différentes études ont identifié des limites quant aux choix des répondants. Piontek et al. (2007) ont relevé que les politiques scolaires de réglementation du tabac devraient être évaluées à partir de plusieurs sources (enseignants, directeurs, etc) et pas seulement à partir des perceptions des étudiants (Piontek et al., 2007). De plus, Øverland, Aarø, & Lindbak (2010) ont relevé un manque de connaissances des élèves vis-à-vis des éventuelles activités supplémentaires organisées au sein de l'école (Øverland, Aarø, & Lindbak, 2010). En effet, il est possible que les écoles avec des politiques plus restrictives aient aussi d'autres programmes visant à diminuer la prévalence du tabagisme (Øverland et al., 2010). Dans ce cas, il serait intéressant de disposer de la perspective du personnel pour compléter les données des élèves afin d'avoir l'intégralité du contenu des politiques.

Dans le cas contraire, lorsque les données ne concernent que les membres du personnel, les informations obtenues surestiment l'étendue des politiques de réglementation de l'école. Dès

lors, il ne serait pas possible de différencier la contribution de ces politiques des autres interventions (Galanti et al., 2013).

Dans une étude hollandaise, les auteurs suggèrent des recherches supplémentaires pour déterminer l'efficacité, le contenu optimal, l'application et le soutien des politiques du tabac dans les écoles (Wium, Burgess, & Moore, 2011). Dès lors, il serait intéressant d'avoir les perceptions des étudiants pour compléter les données déjà recueillies. Les résultats d'autres études hors Europe montrent qu'il serait utile de prendre en compte le point de vue des élèves par rapport aux politiques car cela fait l'objet de recherches approfondies (Darling, Reeder, Williams, & McGee, 2005). D'autres auteurs indiquent que les perceptions des adolescents pourraient biaiser les informations car les jeunes fumeurs ont plus d'occasions de voir le personnel fumer lorsqu'ils sortent eux aussi fumer à l'extérieur et ils en sont alors conscients (Barnett et al., 2007). Enfin, une étude réalisée au Canada a réuni les étudiants et le personnel pour rédiger un rapport sur les politiques scolaires de réglementation du tabac. Celle-ci indique que le développement des éléments des étudiants avec une validation croisée des rapports du personnel est une approche qui permettrait d'être rentable et de pratiquer pour mesurer, de manière fiable, la mise en œuvre des politiques (Lovato, Sabiston, Hadd, Nykiforuk, & Campbell, 2006).

1.2.2. Législation en matière de lutte contre le tabac : politique nationale belge

La Belgique fait partie des signataires de la CCLAT et a découlé cela en politiques législatives. Ces dernières touchent aux compétences des différents niveaux de pouvoir, fédéral, communautaire, régional et local.

1.2.2.1. Niveau fédéral

Le niveau fédéral est compétent pour différents aspects de la lutte antitabac.

Premièrement, la ministre des Affaires Sociales et de la Santé Publique a mis un plan en vigueur : la convention-cadre de l'OMS, ainsi que des règles de fabrication et commercialisation des produits du tabac, le droit à un environnement sans fumée, la création d'un « Fonds antitabac » et l'augmentation de la fiscalité du tabac (Fédération Wallonie-Bruxelles).

Deuxièmement, la législation est un moyen d'appliquer ce traité international dans le pays. Tout d'abord, le niveau fédéral intervient dans l'interdiction de publicité en faveur du tabac et dans l'interdiction de vente aux mineurs ("Annales n° 4-116," 2010). Cela est stipulé dans la

loi du 24 janvier 1977 relative à la protection de la santé des consommateurs à propos des denrées alimentaires et autres produits, dans les articles 6 et 7, mais aussi dans la loi du 10 décembre 1997, modifiée par la loi du 23 août 2003 et créant un Fonds de lutte contre le tabac ("Loi du 23 août 2003," 2003; SPF Santé Publique, 2016c). L'interdiction de vente aux mineurs de moins de 16 ans est également mentionnée dans la loi du 19 juillet 2004, modifiant celle du 24 janvier 1977 ("Loi du 19 juillet 2004," 2004).

Ensuite, il intervient dans l'étiquetage et l'avertissement. L'interdiction de vente aux moins de 16 ans fait également partie de cette catégorie. Nous pouvons y ajouter l'arrêté royal du 5 février 2016 relatif à la fabrication et à la commercialisation des produits du tabac indiquant l'obligation d'apposer des avertissements de santé combinés (images et textes) sur l'emballage des produits selon certaines règles (SPF Santé Publique, 2016c).

La composition des produits du tabac est également réglementée selon l'arrêté royal du 5 février 2016 où les fabricants sont obligés de fournir diverses informations telles que les ingrédients, le taux d'émission du goudron, du monoxyde de carbone et de nicotine, l'étiquetage et le volume de vente, etc (SPF Santé Publique, 2016a).

Enfin, le niveau fédéral intervient dans l'interdiction de fumer dans les lieux publics. L'arrêté royal du 15 septembre 1976 interdit « *la consommation de tabac dans les transports en commun (trams, bus, métro et pré-métro)* (Centre Alfa) ». Cette interdiction s'est étendue aux compartiments fumeurs dans les trains en 2004, puis aux restaurants en 2007 et aux cafés en 2011 (Centre Alfa). Puis, l'interdiction est également concernée par la loi du 22 décembre 2009 relative à l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public et à la protection des travailleurs contre la fumée de tabac (SPF Santé Publique, 2016b). La présence d'un fumoir est autorisée dans les lieux publics pour autant qu'il réponde à des normes.

Troisièmement, le niveau fédéral intervient dans l'aide au sevrage. L'arrêté royal du 31 août 2009 prévoit un remboursement partiel des consultations d'aide à l'arrêt (Centre Alfa).

1.2.2.2. Niveau communautaire

Un premier décret de la Communauté Française date du 2 décembre 1982 et vise « *l'interdiction de fumer dans les lieux où des denrées alimentaires sont stockées ou présentées à la consommation, des malades ou des personnes âgées sont accueillies ou soignées, des soins de santé préventifs ou curatifs sont dispensés, des enfants résident, l'enseignement et la formation professionnelle sont dispensés, dans les ascenseurs, les lieux de spectacle, d'exposition, de sports, dans les transports publics urbains, ...* » (Centre Alfa), également mentionné dans la loi du 22 décembre 2009 ("Loi du 22 décembre 2009," 2009). Cette loi a également été suivie

d'une circulaire relative à la sécurité, au bien-être dans les établissements scolaires et assimilés ("Circulaire n°2674," 2009). Elle reprend une partie du décret de 2006 mais précise que l'école *« n'est pas un lieu de travail anodin puisque des enfants et des jeunes la fréquentent »* ("Circulaire n°2674," 2009) et que *« le décret prévoit une interdiction absolue de fumer et ne prévoit pas la possibilité d'installer des fumeurs »* ("Circulaire n°2674," 2009).

Ensuite, un deuxième décret a été mis en place le 2 mai 2006 et vise la prévention du tabagisme et à l'interdiction de fumer dans les écoles. Il a été intégré dans le plan de la lutte contre les assuétudes scolaires et a été adopté en 2006 par le Parlement de la Communauté française. Ce décret comprend 10 actions dont les divers axes sont relatifs à la réglementation, la sensibilisation, la formation et la réalisation d'outils pédagogiques. Il vise à *« renforcer la législation anti-tabac et de faciliter l'application de l'interdiction de fumer dans l'enceinte de l'école, en accompagnant les écoles par des mesures concrètes pour diminuer la consommation de cigarettes ainsi que la prévalence et l'incidence du tabac chez les jeunes. Le décret vise également à renforcer les actions de prévention et la fonction d'apprentissage en sensibilisant les jeunes aux méfaits du tabac. »* (Abou Nassif et al., 2014). Ce décret a été suivi par la circulaire de 2006 relatives aux recommandations de la prévention du tabagisme et l'interdiction de fumer à l'école énumérées par le Gouvernement de la Communauté française ("Circulaire n°1518," 2006). Cette circulaire propose différentes pistes pour aider les écoles à appliquer la législation de lutte contre le tabagisme ("Circulaire n°1518," 2006).

1.2.2.3. Niveau régional

La région wallonne est compétente pour les aspects suivants de la réglementation du tabac. Il existe le plan global wallon sans tabac. Il comprend la réglementation et la gestion du tabagisme dans les lieux publics et de travail. Il envisage d'aider les fumeurs depuis l'intention d'arrêter de fumer jusqu'au renforcement du sevrage avec le soutien d'un médecin généraliste, avec la ligne Tabac-Stop et les centres d'aide à l'arrêt ou des consultations de tabacologie. Ce plan s'adresse à tout public, aux professionnels de santé mais aussi aux publics particuliers, tels que les femmes enceintes et les populations fragilisées par exemple. Des formations continues en tabacologie, l'accompagnement et la gestion de projet dans le cursus scolaire sont également prévus dans ce plan (Fédération Wallonie-Bruxelles).

1.2.2.4. Niveau local

Le niveau local est également compétent quant aux réglementations relatives au tabac. Les politiques sont différentes selon les zones de police (Remacle, 2018). Ces dernières travaillent en collaboration avec le SPF Santé Publique qui les informent beaucoup par rapport aux réglementations mais la police se trouve quand même au plus bas de l'échelle par rapport à la préoccupation du tabagisme (Remacle, 2018). Il arrive que des agents de la police accompagnent des agents du SPF Santé Publique lorsqu'il y a un contrôle chez les vendeurs de tabac, etc. Si un agent de police constate une infraction (vente à un mineur par exemple), il envoie un procès-verbal au SPF Santé Publique. C'est le service juridique qui va alors analyser la plainte et déterminer l'amende. Il n'y a pas de valeur fixe du montant de l'amende (Remacle, 2018).

À Namur, il est interdit de jeter les mégots de cigarettes sur la voie publique mais aussi de jeter des cigarettes incandescentes dans les poubelles. Ce sont des agents communaux assermentés ou des policiers qui constatent les infractions (Ville de Namur, 2018). Ensuite, ils transmettent le constat au fonctionnaire sanctionnateur qui prévoit la sanction administrative communale. Il va définir le montant de l'amende ou va proposer une médiation (Ville de Namur, 2018).

1.2.3. Politiques scolaires belges dans l'enseignement secondaire

Pour agir sur le tabagisme des élèves, mais aussi des membres du personnel scolaire, il existe des politiques qui sont mises en place au sein des écoles.

1.2.3.1. Politiques de réglementation du tabac en milieu scolaire en Belgique

Les politiques scolaires de réglementation du tabac sont également mises en place en Belgique.

Premièrement, les politiques sont réglementées par le décret de la Communauté Française du 2 mai 2006. Celui-ci vise les écoles maternelles, primaires, fondamentales spécialisées, artistiques et secondaires, ainsi que les écoles de la promotion sociale ("Décret du 2 mai 2006," 2006). Ce décret vise l'interdiction de fumer dans les locaux fréquentés par les élèves, qu'ils y soient présents ou non et cela s'étend aux lieux ouverts situés dans l'enceinte ou en-dehors de celle-ci et qui en dépendent ("Décret du 2 mai 2006," 2006). L'interdiction dépend également des modalités propres au règlement d'ordre intérieur. En cas d'infraction, des sanctions sont prévues pour les élèves. Pour les membres du personnel scolaire, des mesures disciplinaires sont prévues par leur statut respectif ("Décret du 2 mai 2006," 2006). Le Gouvernement de la Communauté Française vise à informer les jeunes et le personnel sur les méfaits du tabac. Ce sont les centres PMS qui se chargent de l'information et peuvent faire appel à des experts

externes reconnus et spécialisés dans la lutte contre le tabac ("Décret du 2 mai 2006," 2006). Le Gouvernement de la Communauté Française, en collaboration avec d'autres services (PMS, etc), détermine le type de support d'affichage de l'interdiction de fumer dans les établissements scolaires ("Décret du 2 mai 2006," 2006).

Deuxièmement, en Belgique, les interdictions scolaires sont formulées différemment selon les 3 communautés même si elles interdisent, en général, le tabagisme au sein des établissements scolaires. En Communauté française, il est interdit de fumer dans les locaux fréquentés par les élèves de l'enseignement maternel à l'enseignement secondaire, qu'ils y soient présents ou non. Cela est également interdit dans les lieux ouverts qui dépendent de l'établissement scolaire, qu'ils soient situés dans ou en dehors de son enceinte (Service Public Fédéral Belge, 2018). En Communauté flamande, il est interdit de fumer dans les lieux ouverts et fermés dans établissements scolaires ainsi que durant les activités extra-muros (Service Public Fédéral Belge, 2018). En Communauté germanophone, il est interdit de fumer dans les locaux des établissements scolaires, qu'ils soient fréquentés ou non par les élèves (Service Public Fédéral Belge, 2018).

1.2.3.2. Implémentation des politiques de réglementation du tabac en milieu scolaire en Belgique

Premièrement, une enquête qualitative a été réalisée en Belgique en 2014 par des étudiants de la Faculté de Santé Publique. Ils ont étudié l'application de la législation antitabac dans 5 écoles secondaires de la région de Bruxelles (Abou Nassif et al., 2014). Cependant, cet article ne semble pas suffisant, pas assez fourni pour évaluer la mise en œuvre des politiques scolaires de réglementation du tabac.

Deuxièmement, l'implémentation des politiques scolaires de réglementation du tabac a fait l'objet de recherches dans des pays autres que la Belgique.

Pour les jeunes enfants, il est important d'établir des normes non-fumeur et de diminuer la probabilité de fréquenter des pairs fumeurs (Piontek et al., 2007). Si l'école autorise le tabagisme du personnel scolaire, cela donne aux élèves l'idée que le tabagisme est un comportement normal et accepté (Piontek et al., 2007). Le tabagisme du personnel peut donc affecter le tabagisme des élèves (Lovato et al., 2006; Øverland et al., 2010). La modélisation des professeurs vis-à-vis d'un comportement approprié est important (Piontek et al., 2007). Malgré que l'évidence d'efficacité des politiques scolaires de réglementation du tabagisme soit insuffisante, la mise en place de ces politiques peut avoir une influence normative sur l'attitude

des jeunes face au tabac et sur leur intention de fumer (Evans-Whipp, Bond, Ukoumunne, Toumbourou, & Catalano, 2010). En outre, cela permet également de protéger les élèves et le personnel contre les effets nocifs du tabac et d'éviter de fumer pendant et après les heures de classe (Evans-Whipp et al., 2010; Schreuders et al., 2017). Dans leur étude réalisée aux États-Unis, Lipperman et ses collègues (2009) indiquent que le simple fait de disposer de politiques aurait un effet minime sur le comportement tabagique des élèves (Lipperman-Kreda, Paschall, & Grube, 2009). Les politiques simples et directes interdisant tout usage donne un signal plus clair, sont plus faciles à mettre en place et ont plus de chance de diminuer l'usage des produits du tabac chez les étudiants (Øverland et al., 2010).

Il est possible qu'une politique à elle seule n'influence pas la prévalence du tabagisme sauf si elle fait partie d'un programme global de lutte (Lovato et al., 2006). Les politiques complètes peuvent avoir un effet sur la prévalence du tabagisme mais elles peuvent aussi déplacer le comportement vers l'extérieur, en dehors du milieu scolaire (Galanti et al., 2013). De plus, ces politiques complètes permettent de régir le tabagisme des élèves et des membres de l'école (Piontek et al., 2007).

Les politiques de réglementation du tabac en milieu scolaire limitent l'usage du tabac en définissant les personnes et les lieux couverts par les règles (Schreuders et al., 2017). Les politiques écrites sont considérées comme étant une intention de lutte contre le tabac en milieu scolaire (Lovato et al., 2006). Or, elles n'ont pas toujours affecté le comportement de l'élève au-delà de son contenu et de sa force (Galanti et al., 2013). Une application cohérente des politiques peut être liée à une efficacité des politiques scolaires de réglementation du tabac et peut diminuer le tabagisme des élèves (Lipperman-Kreda et al., 2009). Selon Evans-Whipp et ses collègues (2010), une application stricte est associée à une diminution de la perception du tabagisme par les pairs à l'école et pourrait avoir un impact sur le tabagisme autodéclaré par les étudiants (Evans-Whipp et al., 2010). Cependant, Schreuders et al (2017) mentionnent qu'en cas d'application stricte, les élèves vont développer des mécanismes de compensation afin de pouvoir fumer (Schreuders et al., 2017). Mais, ils recommandent tout de même une application stricte pour éviter les situations contradictoires diminuant le développement de croyances où fumer ne semble pas trop mauvais pour la santé (Schreuders et al., 2017). Les politiques déclenchent aussi des mécanismes qui diminuent le tabagisme mais aussi des mécanismes de compensation qui réduisent, annulent ou inversent leurs effets ; mais ces derniers ne peuvent pas être évités par une mise en œuvre adéquate (Schreuders et al., 2017). L'application des politiques passe également par la sanction en cas de transgression. En effet, elles donnent un message antitabac cohérent, aident le personnel à avoir de l'autorité, permettent d'éviter les

mécanismes de compensation et doivent être progressives et cohérentes en plus de fournir des efforts d'éducation, de prévention et de conseil (Schreuders et al., 2017). Si elles ne sont pas perçues comme conséquence d'une consommation de tabac, il est possible qu'il y ait plus de fumeurs au sein de l'école (Lovato et al., 2006). Les sanctions semblent plus efficaces si elles sont appliquées à l'école car les adolescents y intériorisent les valeurs (Galanti et al., 2013; Schreuders et al., 2017). Il est donc important de communiquer les conséquences des transgressions de règles (Lovato et al., 2006).

Il faut donc sensibiliser les écoles et rendre les efforts de mise en œuvre plus apparents (Evans-Whipp et al., 2010). Il faut également augmenter la cohérence et la visibilité de l'application des politiques car elle peut être efficace pour prévenir et contrôler le tabagisme des adolescents et augmenter la conformité du personnel aux politiques et encourager à ne pas fumer sur les terrains scolaires (Lipperman-Kreda et al., 2009; Piontek et al., 2007). Il est primordial d'intégrer les politiques scolaires de réglementation du tabac dans des cycles continus de surveillance et d'adaptation pour traiter pro-activement les résultats sous-optimaux et défavorables (Schreuders et al., 2017). Les écoles devraient mettre en place des processus d'évaluation et d'amélioration plutôt qu'uniquement mettre en œuvre dans le but d'optimiser les résultats plutôt que de se contenter de mettre en œuvre (Schreuders et al., 2017).

1.2.3.3. Évaluation de l'implémentation : fidélité de la mise en œuvre

L'étude de Galanti et ses collègues (2013) a repris 31 études pour définir les preuves d'efficacité des règles anti-tabac à l'école dans la prévention de l'usage du tabac chez les étudiants (Galanti et al., 2013). Ils ont identifié des composantes et dimensions des politiques scolaires de réglementation du tabac à opérationnaliser : 1) la présence et l'existence d'une interdiction de fumer (à qui, quand et où elle s'applique ?) ; 2) le degré de formalité (est-elle écrite et formelle ?) ; son application (est-elle strictement appliquée ?) ; 4) les conséquences ; 5) la communication de l'interdiction (quels sont les canaux d'information utilisés ?) et 6) son niveau de mise en œuvre (au niveau national, régional, local, scolaire) (Galanti et al., 2013).

1.3. Question, sous-questions et objectifs de recherche

Au vu de la suggestion de Galanti qui mentionne que les futures études devraient se focaliser sur l'évaluation des interventions, cela pourrait être intéressant de le faire pour les politiques de contrôle du tabac en Belgique (Galanti et al., 2013). Il existe peu de données qualitatives sur l'évaluation des politiques scolaires de réglementation du tabac. Il est donc intéressant de disposer d'une évaluation qualitative de l'implémentation des politiques de réglementation du

tabac en milieu scolaire. D'autres auteurs suggèrent que des futures recherches relatives à la relation entre les politiques et le comportement des élèves pourraient être renforcées par une analyse plus détaillée et par une subdivision plus fine du contenu des politiques et de leur application à partir de mesures objectives (Moore, Roberts, & Tudor-Smith, 2001).

En outre, selon l'état actuel de nos recherches, nous n'avons pas mis en évidence l'existence d'une étude qualitative sur l'implémentation des politiques de contrôle du tabac en milieu scolaire. De plus, les données concernant les groupes socio-économiquement défavorisés sont claires, alors que cette population semble très vulnérable au tabagisme Kunst et al (2004) suggèrent d'évaluer les mesures antitabac par les personnes défavorisées (Kunst et al., 2004). Dès lors, les adolescents de faible statut socio-économique sont-ils affectés par les politiques scolaires de réglementation du tabac de la même manière que les adolescents de statut socio-économique élevé ?

Les objectifs de cette recherche sont, tout d'abord, de déterminer comment sont implémentées les politiques scolaires de réglementation du tabac selon les différences socio-économiques, de contribuer à l'opérationnalisation des politiques scolaires et de contribuer à la diminution de la prévalence du tabagisme dans les écoles concernées.

Notre question de recherche est la suivante : « Comment sont mises en place les politiques scolaires de réglementation du tabac au sein des écoles namuroises de statut socio-économiques différents ? »

2. Matériels et méthodes

La deuxième partie de ce mémoire est consacrée à la partie empirique. Cette partie est davantage fondée sur l'entretien et l'expérience, plutôt que sur la théorie et l'abstraction (Organisation Mondiale de la Santé, 2003). Afin de répondre à notre question de recherche, nous avons décidé d'utiliser la méthode qualitative. L'enquête qualitative de terrain est une recherche impliquant un contact personnel avec des sujets via l'entretien et l'observation des pratiques là où les acteurs évoluent (Paillé & Mucchielli, 2016).

Notre recherche vise à rendre compte des avis d'élèves et de membres du personnel concernant la mise en place de politiques de réglementation du tabac en milieu scolaire. Cela est consistant avec la méthode qualitative lors de laquelle nous recueillons des données verbales permettant ensuite une démarche d'analyse qualitative visant « *la compréhension et l'interprétation des pratiques et expériences plutôt que la mesure de variables à l'aide de procédés mathématiques.* » (Paillé & Mucchielli, 2016).

2.1. Justification du design : étude SILNE-R

Au sein de l'Europe, la prévalence du tabagisme varie selon le niveau d'éducation, la classe professionnelle et le niveau de revenu (ENSP). À l'heure actuelle, des inégalités de tabagisme sont présentes, et surtout parmi les jeunes. Il est donc indispensable de lutter contre celles-ci afin d'éviter l'aggravation des inégalités socioéconomiques dans le domaine de la santé. Pour que cette diminution des inégalités de santé soit un objectif réalisable (ENSP), des interventions et programmes efficaces sont disponibles pour lutter contre le tabagisme. Par exemple, l'interdiction de fumer dans les lieux publics, les services de soutien au sevrage pour ceux qui veulent arrêter de fumer, etc (ENSP).

L'enquête SILNE-R est un projet de 3 ans qui se déroule d'octobre 2015 à octobre 2018 et qui est financé par la Commission Européenne dans le cadre du programme Horizon 2020 (ENSP). Le défi principal de cette recherche est de déterminer les mesures de lutte qui ont la capacité de réduire les inégalités socio-économiques relatives au tabagisme, en plus de leur impact sur la prévalence générale du tabagisme (ENSP). L'objectif de ce projet est donc d'apprendre, en comparant 7 pays européens (Belgique, Portugal, Italie, Ecosse, Pays-Bas, Irlande, Finlande), comment les stratégies et programmes de prévention du tabagisme peuvent améliorer l'efficacité compte tenu des opportunités, obstacles et ressources au niveau local (ENSP). Pour cela, les chercheurs vont produire les preuves nécessaires afin d'aider les décideurs à mettre en

place des stratégies adaptées aux conditions locales, efficaces dans l'utilisation des ressources disponibles et inspirées pour réduire les inégalités (ENSP).

2.2. Recueil des données

Le recueil des données a été effectué par les chercheurs de l'enquête SILNE-R et a fait l'objet de 8 focus groupes dans chacun des 7 pays participants, ainsi que des entretiens parmi les membres du personnel scolaire. Les matériaux sont des données qualitatives et quantitatives. Dans le cadre de cette recherche, nous nous penchons sur les données qualitatives. Il est important de mentionner que nous n'avons pas collecté les données.

2.2.1. Caractéristiques du chercheur

Nous sommes une étudiante en Master de Santé Publique à l'Université Catholique de Louvain. Nous avons effectué cette recherche dans le cadre d'un mémoire de fin d'études. Nous n'avons aucune expérience dans le domaine de la recherche excepté notre travail de fin d'étude précédent. Il n'a donc pas été aisé pour nous de réaliser un mémoire universitaire, cela a alors pu influencer cette recherche.

2.2.2. Stratégies de recrutement et échantillonnage des participants

Les 2 écoles choisies dans le cadre de cette enquête sont 2 écoles namuroises (H et L) car elles sont proches l'une de l'autre mais aussi parce que le niveau socio-économique (faible VS élevé) et l'orientation scolaire (général VS technique-professionnel) sont différents pour chacune d'entre elles.

Pour pouvoir sélectionner des élèves, chaque élève de la troisième secondaire à la quatrième année générale ou technique-professionnelle a reçu un document expliquant brièvement l'enquête européenne SILNE-R et disposant d'un talon de consentement éclairé pour y participer. Les parents des élèves ont eux aussi reçu un document d'information sur l'enquête reprenant un talon de consentement vis-à-vis de la participation de leur enfant au projet. Ensuite, des groupes ont été créés. Ce sont les éducateurs qui ont sélectionnées les élèves car il leur était demandé d'en prévoir 7 au cas où il y avait des malades. S'il y avait plus de 7 élèves, les éducateurs en renvoyaient certains. Pour chaque école, il y avait donc 2 groupes de filles (un groupe de troisième et un groupe de quatrième) et 2 groupes de garçons (un groupe de troisième et un groupe de quatrième) âgés de 14 à 18 ans. Ceux-ci ont été regroupés en fonction de leur année scolaire et de leur sexe. Cela a donné au total 4 focus groupes par école.

Pour pouvoir sélectionner les membres du personnel, cela s'est fait de manière volontaire. Ils n'ont pas reçu de lettre d'informations. Ils ont été interrogés individuellement. Pour chaque école, il y avait donc un directeur/sous-directeur, un professeur et un éducateur. Cela donne donc 3 entretiens par école.

2.2.3. Choix des outils et collecte des données

Pour interroger les élèves, nous avons choisi d'utiliser un guide d'entretien semi-directif lors de focus groupes. Pour interroger les membres du personnel, nous avons décidé d'utiliser un guide d'entretien lors d'entretiens individuels semi-directifs.

2.2.3.1. Élaboration du guide d'entretien des élèves

Les buts des groupes de discussion mis en place sont :

- D'explorer les normes et perceptions des adolescents vis-à-vis du tabac ;
- D'explorer les liens entre les expériences des adolescents à l'école et leurs habitudes tabagiques ;
- D'explorer comment les adolescents accèdent aux cigarettes et au tabac pendant et en-dehors de l'école.

Pour répondre à ces objectifs, un guide d'entretien (en annexe 1) a été créé à partir de questions ouvertes afin de sonder le point de vue des adolescents concernés.

Le questionnaire comprend une introduction qui reprend différents éléments à soumettre lors de l'entretien. Il s'agit des remerciements pour la participation, la présentation de l'animateur et de l'observateur, la description du contexte de l'enquête, l'utilisation d'un enregistreur, la confidentialité des données, la durée de l'entretien, la justification des questions ouvertes, le droit de partir ou de ne pas répondre à certaines questions, la prise de notes, le consentement éclairé, les règles de base et répondre aux questions des élèves avant de commencer l'enregistrement.

Un autre petit questionnaire a également été construit et destiné à être rempli à la fin de l'entretien par les participants. Il questionne l'âge, le sexe, la nationalité, les membres vivant à la maison et leur statut tabagique et le statut tabagique des participants.

2.2.3.2. Élaboration du guide d'entretien des membres du personnel

Les buts de ces entretiens individuels sont :

- D'explorer comment les mesures anti-tabac et l'éducation concernant les méfaits du tabac sont mises en œuvre dans les écoles et comment les processus et les facteurs ont influencé cette mise en œuvre ;
- D'explorer les réactions et expériences du personnel vis-à-vis de la mise en œuvre des mesures anti-tabac et de l'éducation sur les méfaits du tabac et les comment les processus et facteurs ont aidé ou ont été un défi à ces actions prises.

Un guide d'entretien a alors été créé pour répondre à ces objectifs (en annexe 3). Celui-ci reprend d'abord une introduction qui mentionne différents éléments à ne pas oublier lors du déroulement des focus groupes. Elle reprend les remerciements pour la participation, la présentation du chercheur, une brève présentation de l'enquête SILNE-R, l'enregistrement de la discussion, l'anonymat et la confidentialité des réponses, la durée de l'entretien, la justification de questions ouvertes, la prise de notes, le consentement éclairé, le début de l'enregistrement et enfin, la présentation du parcours professionnel de chaque participant.

Un mini-questionnaire est distribué aux participants à la fin de l'entretien. Il reprend des questions sur l'âge, le sexe, la fonction au sein de l'école, le nombre d'années de travail passées dans l'école et les habitudes tabagiques.

2.2.3.3. Formations des modérateurs

Certains des chercheurs impliqués dans l'enquête SILNE-R ont suivi une formation à Berlin afin de se préparer aux futurs focus groups et entretiens individuels. Lors de cette formation, il leur a été enseigné qu'il était important de s'exercer avant de passer à la pratique de terrain. Ils devaient s'exercer au moins une fois avant de réaliser les groupes de discussion ainsi que les entretiens individuels SILNE-R. Pour cela, il a fallu qu'ils choisissent 3 ou 4 personnes proches, prêtes à coopérer à une séance de focus group en utilisant le guide d'entretien construit. Ensuite, ils devaient demander l'avis de chaque participant par rapport à l'explication du projet, la formulation des questions, etc. Ils ont également dû s'exercer à introduire l'entretien. Cela est important pour se sentir à l'aise, confiant, détendu et rassurant devant leur public. Pour cela, il leur était proposé de s'exercer à haute voix, devant les autres si possible. Les formateurs leur ont conseillé d'apprendre à utiliser l'enregistreur et de se familiariser avec le guide d'entretien. Ils l'ont lu avant l'entretien afin qu'ils aient les différents éléments en tête. Cela est nécessaire pour avoir le contrôle et se sentir à l'aise au cas où les participants passent d'un sujet à l'autre.

2.2.3.4. Déroulement des focus groupes des élèves

Les 8 focus groupes se sont déroulés entre le 24/02/2017 et le 31/03/2017.

Avant de débiter la discussion de groupe, le questionnaire court (en annexe 2) leur était remis dans le but d'obtenir des informations personnelles à leur sujet. Lors des entretiens, il y avait 2 animateurs (un animateur et un observateur) du même sexe que les répondants.

L'animateur commence par introduire la discussion. Il remercie d'abord les répondants de participer à l'enquête. Puis, il se présente lui-même ainsi que l'observateur. Ensuite, il explique les différents éléments propres à la discussion :

- le contexte de l'étude ;
- l'agencement du groupe de discussion : discuter à partir de questions ouvertes, obtenir le point de vue des adolescents, pas de bonnes ou de mauvaises réponses, confidentialité des données, anonymat, limites concernant la divulgation de préjudice, possible retrait à la discussion et pas d'obligation de réponse, durée de l'entretien de 45 minutes à une heure, règles de base (ne pas interrompre, respecter l'avis des autres, parler clairement) ;
- l'enregistrement de la discussion : utilisation d'un dictaphone, vérifier s'ils sont d'accord avec ce type d'enregistrement, réalisation postérieure d'un rapport, anonymat, possible utilisation de citations, confidentialité, répondre aux éventuelles questions des élèves, avoir leur accord pour continuer ;
- obtenir leur consentement éclairé.

L'observateur enclenche l'enregistreur et l'animateur commence alors à poser les différentes questions du guide d'entretien. Il peut rebondir, demander des explications plus claires vis-à-vis des propos des adolescents. Il peut également reformuler certains propos pour s'assurer de la compréhension. L'observateur peut prendre des notes concernant le déroulement de la séance ainsi que certains comportements, certaines incompréhensions ou autres.

Le modérateur et l'observateur dispose aussi d'un document où ils identifient le groupe interrogé et où ils notent ce qui a bien ou mal fonctionné lors de la discussion, leur ressenti, les éventuel(le)s perturbations, problèmes, réactions négatives, etc.

2.2.3.5. Déroulement des entretiens des membres du personnel

Les 6 entretiens se sont déroulés entre le 3/03/2017 et le 24/04/2017.

Avant de débiter l'entretien, l'animateur introduit l'interview en remerciant le participant pour sa contribution. Puis, il se présente lui-même ainsi que l'observateur. Ensuite, il explique les différents éléments propres à la discussion :

- le contexte de l'étude ;
- l'agencement de l'entretien : discussion à partir de questions ouvertes, le but est d'entendre leur expérience, pas de bonnes ou de mauvaises réponses, confidentialité des données, anonymat, pas d'utilisation des noms, durée de l'entretien de 45 minutes à une heure ;
- l'enregistrement de la discussion : utilisation d'un dictaphone, prise de notes pour se situer dans le questionnaire ;
- obtenir leur consentement éclairé.

L'animateur enclenche l'enregistreur et commence alors par demander quel est le parcours professionnel du participant (fonction, responsabilités, durée au sein de la fonction, etc). Ensuite, il enchaîne sur les différentes questions du guide d'entretien. Il peut rebondir, demander des explications plus claires vis-à-vis des propos du participant. Il peut également reformuler certains propos pour s'assurer de la compréhension.

À la fin de l'entretien, l'animateur remercie à nouveau le participant et demande s'il peut avoir une copie du règlement d'ordre intérieur et du contrat de travail. Ensuite, il remet un petit-questionnaire à propos d'informations personnelles (en annexe 4). Il remet également une lettre d'informations sur l'enquête SILNE-R avec ses coordonnées personnelles. Enfin, il remplit un document où il identifie la personne interrogée et note ce qui a bien ou mal fonctionné lors de la discussion, son ressenti, les éventuel(le)s perturbations, problèmes, réactions négatives, etc.

2.3. Méthodes d'analyse des données

Une fois les entretiens réalisés et enregistrés, ils ont été entièrement retranscrits manuellement via Word.

Ensuite, pour analyser les données, nous avons utilisé les catégories prédéfinies de Galanti et al. (2013). Celles-ci sont : 1) la présence et l'existence d'une interdiction de fumer (à qui, quand et où elle s'applique ?) ; 2) le degré de formalité (est-elle écrite et formelle ?) ; 3) son application (est-elle strictement appliquée ?) ; 4) les conséquences ; 5) la communication de

l'interdiction (quels sont les canaux d'information utilisés ?) et 6) son niveau de mise en œuvre (au niveau national, régional, local, scolaire) (Galanti et al., 2013). Nous avons également utilisé les étapes de l'analyse thématique de Paillé et Muchielli (2016) pour définir les éventuelles catégories émergentes supplémentaires aux catégories prédéfinies.

Concrètement, nous avons réalisé une lecture attentive et approfondie des données pour mettre en avant les différents éléments à classer dans les catégories prédéfinies. Nous avons identifié des sous-thèmes dans ces catégories de Galanti et al. De plus, nous avons aussi déterminé des catégories émergentes au fur et à mesure des lectures. Nous avons d'abord effectué une analyse verticale par acteurs puis une analyse horizontale entre les écoles pour faire émerger les différences socio-économiques.

Les résultats sont présentés dans le point suivant de ce mémoire afin de répondre à la question de recherche. Les résultats sont présentés sous forme textuelle descriptive à partir des réponses des élèves et des membres du personnel. La présence de verbatims permet d'expliquer et de justifier les données relevées dans les entretiens individuelles et dans les focus groupes.

Les annotations L et H correspondent aux écoles interrogées où l'école L est l'école de faible statut socio-économique et l'école H est l'école de statut socio-économique élevé. Les annotations F1, F2, G1 et G2 correspondent aux groupes interrogés selon leur année d'études (G = garçons, F = filles).

2.4. Préoccupations éthiques

Tout d'abord, les parents, adolescents et directeurs d'école ont reçu une lettre d'information et de consentement. De plus, les élèves ne donnaient pas leur nom mais recevaient chacun un code qui ensuite était remplacé par un code aléatoire (Lorant et al., 2015).

Ensuite, notre projet a été déclaré à la Commission Belge de la Protection de la Vie Privée (décision N°1350057189088) et approuvée par la décision de la Commission d'Éthique Biomédicale N°2012/09OCT/461 (Lorant et al., 2015).

3. Résultats

Les résultats suivants sont une description de la comparaison de la mise en œuvre des politiques de réglementation du tabac entre 2 écoles namuroises (H et L). Les données relevées comprennent tant l'avis des élèves que celui des membres du personnel.

3.1. Catégories prédéfinies

3.1.1. Intégralité

3.1.1.1. Personnes soumises aux règles

Dans les 2 écoles namuroises, l'interdiction est destinée au même public : les élèves, les professeurs, les parents et toute autre personne fréquentant l'école. Les élèves de l'école L affirment que les professeurs n'ont pas le droit de fumer dans l'enceinte de l'école car c'est noté dans le règlement.

Au sein de l'école H, un professeur ne perçoit aucune différence entre les fumeurs et les non-fumeurs, c'est-à-dire que cela ne se remarque pas. Néanmoins, les filles de troisième rénové ne semblent pas d'accord : « *On pense que c'est même plus interdit vu que si les profs fument pourquoi on ne le ferait pas ? Je crois que c'est ce qu'ils pensent ceux qui le font.* » (H - F2 3° – L190-191).

3.1.1.2. Substances soumises aux règles

Dans le règlement d'ordre intérieur (ROI) de l'école H, un paragraphe sur l'interdiction concerne la cigarette, la cigarette électronique et la chicha. Au sein de l'école L, les participants disent simplement que des règles étaient appliquées pour le tabac. La cigarette électronique y est également présente mais elle ne semble pas être sanctionnée.

Les 2 écoles disposent de sanctions pour d'autres substances illicites, dont le cannabis, mais cela n'est pas clairement explicité. L'alcool est également sanctionné s'il est présent à l'école H.

3.1.1.3. Lieux, activités et temps scolaires couverts par les règles

Dans le règlement de l'école H, il est mentionné : « *Il est totalement interdit de fumer dans les bâtiments scolaires ainsi que dans les espaces ouverts situés dans l'enceinte de l'école ou à l'extérieur de celle-ci et qui en dépendent.* » (H – Directeur – L296-298). Plusieurs élèves de l'école H disent que le tabac n'est pas présent dans l'école mais certains disent que c'est très rare : « *Alors, en première, deuxième ou troisième, cela peut arriver que quelque chose se passe*

dans les toilettes, ou qu'ils le fassent en cachette mais c'est très très rare. » (H – Directeur – L51-53). De plus, lors d'une fête organisée par l'école H, une zone fumeur a été aménagée pour des raisons pratiques et de sécurité. Cela évitait de mandater une personne qui devait ouvrir et fermer la porte lorsque les fumeurs voulaient sortir et pour éviter que des personnes extérieures ne viennent vandaliser les locaux scolaires. Normalement, l'interdiction est également mise de côté devant l'école H afin que les élèves fumeurs n'aient pas de contacts avec des personnes extérieures qui pourraient leur vendre d'autres substances. Cependant, le professeur dit que le tabagisme n'a aucune place dans cette école sauf à l'extérieur de celle-ci. *« Je veux dire les élèves, dès qu'ils ont franchi le porche, sortent leurs cigarettes et fument. »* (H – Professeur – L39). *« Une fois qu'ils ont passé le porche, il n'y a plus vraiment de restrictions. Ils sont laissés libres à eux-mêmes. »* (H – Professeur – L56-57). En effet, de la 4^{ème} à la 6^{ème}, les élèves fument devant l'établissement grâce à la carte de sortie et le font parfois avec les professeurs et les éducateurs. Il y a également eu une situation où les élèves ont menti pour aller fumer une cigarette avant une retenue. L'éducatrice les a vu mais n'a rien dit et a été fumer avec eux. *« [...] C'est arrivé une fois, c'était avant la retenue, on avait retenue avec elle. On est sorti... En plus on avait inventé un truc à notre éducateur pour pouvoir sortir avant d'être en retenue. Et là elle nous a vu fumer notre clope et elle est venue fumer avec nous. »* (H – G2 3^e – L303-306)

Le directeur de l'école L indique que l'école est un lieu public et donc il y est interdit de fumer. Cependant, dans cette école, l'éducateur affirme qu'un fumoir est aménagé pour les professeurs et ajoute que cela a normalement été interdit en 2004 ou en 2005. *« Non pour les professeurs il y a encore un fumoir, qui n'est normalement pas autorisé mais on a une zone en travaux et en fait on a gardé la zone travaux pour garder une zone tampon entre le moment où on interdit et le moment où on autorise. Donc on a gardé cette zone tampon qui à mon avis durera 3,4,5 ans et puis ce sera terminé. »* (L – Educateur – L66-71). Les élèves sont au courant du fumoir et sont dans l'incompréhension par rapport à cette tolérance. *« Je ne vois pas pourquoi eux ils ont le droit de fumer dans l'école alors que c'est interdit dans le règlement et dans la loi et tout, et que nous, les élèves, on ne peut pas. »* (L – G2 3^e – L245-247). Il y a également un fumoir pour les étudiants qui sont à l'internat de l'école L. À l'inverse, il n'y a pas de fumoir au sein de l'école H, ce qui concorde avec le règlement. Or, les élèves qui sont à l'internat de l'école H fument dans la cour.

Les transgressions aux règles sont présentes au sein des 2 écoles. Par exemple, des professeurs de l'école H ont fumé leur cigarette électronique dans l'enceinte de l'école. Or, cela est interdit dans le règlement. Les élèves de l'école L fument en cachette dans les toilettes mais aussi derrière un mur de la cour des élèves de primaire lorsqu'ils ne sont pas là ou devant l'école. Les professeurs transgressent également. « *Il y a un porche et puis plus loin il y a la grille, et entre ça ils sont là et ils fument.* » (L – F2 4^e – L855). L'éducateur de l'école L mentionne que le tabagisme devant l'école n'est pas tout à fait interdit car cela n'est pas clairement stipulé dans le règlement. Il arrive également que certains élèves fument à l'arrière du rang lors d'une sortie avec un enseignant ou lors d'un travail de cours à faire dans la ville. L'éducateur de cette même école avoue qu'il faudrait une zone fumeur afin d'éviter des dégradations au sein de l'école. Le directeur semble d'accord avec ça mais pas le pouvoir organisateur. « *Mais pour le moment, mon « P.O. » n'est pas d'accord d'instaurer un petit coin fumeur en tout cas. Mais ça faciliterait quand même la vie des éducateurs.* » (L – Directeur – L82-84). Les élèves de l'école L transgressent aussi les règles. Ils vont fumer en cachette

Dans les 2 écoles, l'interdiction est étendue aux activités et temps scolaires. Cela est mentionné dans le ROI de l'école H. « *Cette interdiction est étendue aux voyages scolaires, classes de dépaysement, activités intérieures, extérieures de l'établissement.* » (H – Directeur – L298-300). Néanmoins, le personnel des 2 écoles montre une certaine tolérance. Lors de voyages scolaires, certains professeurs autorisent la cigarette. Les professeurs de l'école H s'autorisent également à fumer dans une auberge de jeunesse lors d'un voyage scolaire. L'école L l'autorise également lors des visites scolaires.

3.1.1.4. Programmes de prévention et de cessation

Le tabagisme et les assuétudes sont vus en cours au niveau des 2 écoles. Le professeur et le directeur de l'école H l'affirment. Cela est vu en sciences et en religion, par des intervenants extérieurs. Il y a également des discussions sur les drogues en cours. Cependant, l'information se fait plutôt selon la réalité et donc le tabac est un peu laissé de côté. Mais une réflexion est entamée sur la réintégration du thème de la cigarette par des membres externes mais aussi avec le personnel. L'éducateur ajoute aussi qu'il en parle plus à un niveau personnel (dépendance, impact sur la santé). Cependant, les élèves de cette école ne le perçoivent pas comme tel. Selon eux, il n'y a pas de sensibilisation mais lorsqu'on creuse, on arrive à retirer quelques éléments de prévention : conférence sur le tabac et l'alcool en 4^{ème} et discussion lors du conseil de participation des élèves. Certains affirment que ce n'est pas abordé puisque ce n'est pas vu comme bien.

Selon le directeur de l'école L, le personnel fait également de la prévention. Cela est traité en cours (sciences sociales, religion, etc) ou alors, cela est vu de manière plus personnelle par le professeur ou l'éducateur. Dans un autre cours à option, cela fait partie du programme et doit donc être vu au cours de l'année scolaire. En sciences, les élèves ont fait des calculs concernant les dépenses faites pour la cigarette. Néanmoins, les élèves doutent de la crédibilité des dires du professeur de sciences. *« C'est comme l'année passée, la prof de sciences, à chaque fois qu'elle sortait de la gare, elle fumait son joint. Et en sciences, elle était là « Faut pas fumer, ça nuit à la santé ». »* (L – F1 3^e – L921-922). Les thématiques vues en cours dépendent des priorités : le harcèlement à la suite de situations vécues à l'école ou sur Facebook, la non-violence, les drogues, l'alcool, le côté sociétal. Des gens extérieurs sont déjà venus pour faire des animations mais plutôt sur d'autres thématiques comme le SIDA. Cependant, les élèves trouvent que cette prévention est peu approfondie au travers des cours, des animations, etc. Les filles de 3^{ème} ajoutent que la prévention passe aussi par les parents. Concernant le tabagisme passif, les filles de 3^{ème} relèvent que ça a été un peu abordé alors que les garçons vont à l'encontre mais affirment avoir quelques connaissances là-dessus. Les garçons de 4^{ème} indiquent le fait d'avoir reçu des informations de prévention, sur l'alcool et la drogue en 3^{ème} mais certains ne semblent pas d'accord avec cela.

Des services extérieurs travaillent également en collaboration avec les 2 écoles namuroises afin de soutenir la prévention et la cessation. L'association « Phoenix », la visite médicale et le PMS interviennent pour les 2 écoles. « Phoenix » est un centre extérieur pour les jeunes en difficultés de dépendance mais cela sort de l'école et devient une collaboration avec les parents. Cela a déjà été mis en place jusqu'à la fin du mois de juin pour une consommation de cannabis au sein de l'école L. *« Non on a mis trois jours de renvoi car c'est des gamines qui n'avaient jamais eu de soucis et on a imposé un suivi chez Phoenix, une institution qui travaille sur les assuétudes, ici à Jambes. On impose un suivi donc tous les mois elles doivent avoir une attestation comme quoi elles y vont, si elles n'ont pas l'attestation elles sont dehors, c'est très simple. »* (L – Educateur – L312-315). Le PMS intervient en cas de nécessité de suivi, de rencontres individuelles ou de traitement psychologique. Des séances d'informations sont également dispensées dans le premier degré. *« Dans le premier degré il y en a, par l'intermédiaire du PMS, mais après non il n'y a plus. [...] Séances d'information pour le premier degré, 1^{ère} et 2^{ème}, mais c'est tout. Ce sont des informations très basiques. »* (L – Educateur – L429-435).

L'école H travaille également en collaboration avec son propre service de réorientation.

L'école L collabore aussi avec « Médinam », un service de médiation scolaire qui maintenant, fait plus de rencontres individuelles et de traitement psychologique, comme le PMS.

De plus, les professeurs des 2 écoles semblent vouloir aider les élèves qui éprouvent des difficultés à arrêter de fumer. Par exemple, à l'école H, le professeur soutient l'idée que « [...], une aide apportée peut-être, leur apporter de l'aide par rapport au fait que voilà si vous fumez ce n'est pas grave, on va vous aider à arrêter. » (H – Professeur – L340-341). Un autre exemple à l'école L : « Ils veulent quand même aider les élèves à ne pas faire ça, principalement Monsieur X, enfin je trouve. Même s'il ne le montre pas forcément. Mais parce que lui, il fumait avant. Et genre un jour, on était en récré, on a commencé à parler de ça avec lui, avec les autres de mon groupe avec qui je traine, et bah on a commencé à parler de ça et avec Monsieur X. » (L – G2 3^e – L996-1000).

3.1.1.5. Combinaison avec d'autres politiques (autre usage de substances)

Selon l'école H, moins de choses sont faites autour du tabac car d'autres problématiques apparaissent et deviennent plus préoccupantes. « Je pense qu'il y a pas mal de choses qui ont été faites en tout cas, à un moment donné, mais maintenant, moins. C'est vrai. On est tellement sollicités par des tas de problématiques, par exemple le harcèlement pour le moment c'est quelque chose qui prend de la place aussi, et même plus de place que le tabac, j'ai envie de dire. L'alcool parfois aussi. Je ne dis pas, l'alcool dans l'école, Mais vraiment la consommation d'alcool le weekend etcetera. Et donc le tabac, c'est vrai, est un peu relégué dans l'information : c'est un fait. C'est à la limite même plus le cannabis qui ferait l'objet d'une information. Maintenant, quand on fait une information sur le cannabis, cela passe aussi par le tabac. » (H – Directeur – L106-113).

Au sein de l'école L, il y a eu des travaux de groupes autour d'affiches. De plus, un groupe disciplinaire a été créé à l'initiative de l'école afin de décharger « Médinam ». Il comprend 5 professeurs et une éducatrice qui règlent les quelques problèmes en amont des souffrances des élèves.

3.1.2. Degré de formalité

Le degré de formalité des règles reprend la forme des déclarations, c'est-à-dire la présence de déclarations écrites et/ou orales, ainsi que l'approbation des règles et décisions par les organes de représentation (direction, pouvoir organisateur, conseil d'administration).

3.1.2.1. Forme des déclarations

Pour les 2 écoles, les règles sont écrites dans le ROI pour l'école H et dans le règlement du journal de classe pour l'école L. Cependant, ni le directeur, ni le professeur de l'école H ne savent si cela est noté dans le contrat de travail. L'interdiction n'est également pas stipulée clairement pour les professeurs de l'école L.

Les règles sont également expliquées oralement au sein des 2 établissements. Dans l'école L, chaque classe reçoit de l'information sur l'interdiction de fumer en début d'année. Le professeur interrogé lit également le règlement avec ses élèves. Lorsque les élèves de l'école L sont autorisés à fumer une cigarette lors d'une activité scolaire, les professeurs le disent sur place.

3.1.2.2. Approbation par un représentant officiel

Dans les 2 établissements, la direction donne son approbation par rapport aux sanctions et demandes spécifiques dans la majorité des cas. Ensuite, les autres représentants sont propres à chaque école.

Dans l'école H, ce sont la direction et le conseil d'administration (CA) qui donnent leur approbation dans la majorité des cas. Le CA est déjà intervenu lors d'une demande d'un fumoir de la part des professeurs. La direction est intervenue également pour la demande d'un fumoir mais aussi avec les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} renouvée et les éducateurs pour supprimer le fumoir des élèves lorsque la loi fédérale est passée. Enfin, elle intervient de temps en temps dans l'approbation de sanction.

En cas d'exclusion, il est nécessaire de prendre en compte l'avis du conseil de classe. Certains professeurs sont également impliqués dans des décisions de restrictions.

Au niveau de l'école L, l'interdiction a été réfléchiée par la communauté française puis imposée par la direction et le pouvoir organisateur (PO). Ces 2 organes de représentation ont également décidé de le mentionner dans le journal de classe mais n'ont pas discuté de tout cela avec les professeurs et les parents.

En ce qui concerne les sanctions, ce sont la direction et les éducateurs qui s'en chargent, en plus du groupe disciplinaire. *« Non, jusqu'à présent ce sont les éducateurs avec la direction qui fixe les sanctions. Maintenant on a un groupe disciplinaire qui s'est créé depuis le début de cette année scolaire, où il y a 5 professeurs et une éducatrice, qui rencontre les élèves pour mettre des choses au point, pour faire des évaluations. Donc il arrive que des fumeurs qui soient pris*

plusieurs fois passent au groupe disciplinaire avant de venir ici à la direction. » (L – Directeur – L174-178).

Anciennement, lorsque le fumoir des élèves était toujours là, les parents devaient donner leur autorisation pour que leur enfant puisse s’y rendre.

3.1.3. Application

3.1.3.1. Règles de surveillance

En général, les éducateurs essayent de faire de leur mieux pour surveiller les élèves. *« Puis les éducateurs essaient du mieux qu’ils peuvent, à surveiller la cour, à regarder qui va aux toilettes etc. mais ce n’est pas toujours évident. »* (L – Directeur – L31-33). Au sein de l’école H, il y a 5 éducateurs pour 1000 élèves et donc la surveillance est assez difficile pour eux. *« Maintenant on ne sait pas être partout dans l’école non plus. Pendant le temps de midi on ne peut pas fermer le bâtiment de l’école pour des questions de sécurité. »* (H – Educateur – L65-67). Les garçons de 3^{ème} de l’école L relèvent pourtant que les éducateurs ne sont pas favorables aux sanctions et qu’ils n’arrivent pas à contrôler les éventuelles infractions.

Le rôle des éducateurs est de faire respecter le règlement, donc ils interdisent le tabac. L’éducateur de l’école H dit n’avoir aucune tolérance, ne faire aucune restriction. Le règlement est respecté. Généralement, les éducateurs surveillent beaucoup les toilettes. L’éducateur de l’école H surveille aussi le porche. Les membres du personnel de l’école H sont très attentifs aux élèves et s’ils fumaient dans les toilettes, cela se verrait au travers de la fenêtre. Il est même autorisé de sanctionner aux alentours de l’école mais comme il n’y a pas que des élèves, les éducateurs ne prennent pas le risque d’intervenir physiquement avec ces personnes extérieures. Mais ils y passent de temps en temps pour surveiller. Les élèves de l’école H affirment que le personnel de l’école est très sévère par rapport aux sanctions et à la surveillance en ce qui concerne l’alcool et à la cigarette.

Cependant, les participants ont mentionné un certain laxisme et ce, dans les 2 établissements. Tout d’abord, au niveau de l’école H, il arrive que des éducateurs fument aussi devant l’école avec des élèves de 5^{ème} et de 6^{ème} et ne disent rien. Le professeur ajoute : *« Une fois qu’ils ont passé le porche, il n’y a plus vraiment de restrictions. Ils sont laissés libres à eux-mêmes. »* (H – Professeur – L56-57). Néanmoins, lorsqu’ils ont des soupçons sur les élèves et ce, même en dehors de l’école, ils en parlent à l’éducateur responsable. Cependant, bien que l’éducateur interviewé soit intransigent sur le règlement, certains professeurs ne le sont pas. *« Les problèmes qu’on rencontre souvent avec la cigarette c’est au moment des voyages surtout. Mais*

bon voilà, là aussi, je sais que les professeurs autorisent la cigarette à certains moments. » (H – Directeur – L318-319).

Ensuite, au niveau de l'école L, le professeur dit qu'il ne dit rien lorsque les élèves fument en dehors de l'école car cela relève de la responsabilité des parents. Les élèves en expliquent aussi quelques exemples : *« Puisque les éducateurs sont au courant qu'on va fumer. D'ailleurs si un éducateur surveille, il demande si on va fumer ou si on va aux toilettes. »* (L – G1 4^e – L130-131). En outre, le tabagisme est autorisé lors de certaines activités scolaires mais aussi par certains éducateurs lors des jours de renvoi, même si la carte de sortie est confisquée. Un fumoir a été improvisé lors des attentats, pour des raisons de sécurité, car aucune sortie de l'établissement était autorisée le temps de midi. Les élèves ne le savaient pas puis l'information a circulé. *« Les éducateurs ont prévenu les fumeurs qu'au lieu d'aller fumer dans les toilettes, il y avait un fumoir disponible et puis entre fumeurs ça a tourné et voilà. »* (L – G1 4^e – L507-508).

3.1.3.2. Règles de renvoi

L'exclusion est une sanction présente au sein de 2 établissements. Elle peut être temporaire ou définitive lorsque l'élève va à l'encontre de l'interdiction. À l'école H, l'avis du conseil de classe doit être pris en compte pour prendre la décision. Pour l'école L, les jours de renvoi se déroulent à l'école car les élèves concernés ont des travaux à faire.

Une situation de renvoi est identique pour les 2 écoles : la consommation de cannabis. Au sein de l'école H, le renvoi est également d'application en cas de tabagisme à l'intérieur de l'école, en cas de consommation de chicha (renvoi définitif, aussi pour le cannabis). Pour l'école L, le renvoi est définitif à partir d'un certain nombre d'attestations de comportement ou si les attestations ne sont pas rendues lors d'un suivi avec « Phoenix ».

3.1.3.3. Présence d'un responsable et/ou d'un programme pour la révision et l'évaluation des politiques

La direction est le principal responsable concernant la révision des politiques. Ensuite, d'autres organes de représentation interviennent selon les écoles.

Au niveau de l'école H, la direction et le conseil d'administration ont pris des décisions quant à la suppression du fumoir des élèves et à la demande d'un fumoir de la part des professeurs. Le comité des parents d'élèves est également présent et participe à la prise de décisions avec la direction, les élèves et les professeurs.

Au niveau de l'école L, la direction et le pouvoir organisateur (PO) sont les principaux responsables pour la révision des politiques. Le PO intervient aussi dans les décisions d'interdiction de fumer.

Il n'y a pas d'évaluation des politiques dans aucune des écoles.

Concernant la présence d'un programme pour l'évaluation et/ou la révision des politiques, cela n'est pas mentionné dans les interviews ou dans les focus groupes.

3.1.4. Conséquences

Des sanctions sont prévues dans les 2 établissements en cas de transgressions des règles. Selon le directeur et l'éducateur de l'école H, les élèves sont généralement respectueux du règlement car celui-ci est cohérent. En revanche, le directeur de l'école L dit que la mise en place de sanctions ne change rien. *« Parce qu'on sanctionne, mais ça ne change rien, donc il faut faire un travail plus en profondeur, pour plus sensibiliser que sanctionner. »* (L – Directeur – L20-21).

Lorsque les membres du personnel se font prendre en train de fumer, la personne qui les surprend passe au-dessus de l'infraction ou alors il est possible qu'ils se rendent à la direction pour une mise au point. *« Non, peut être l'un ou l'autre a été appelé chez la direction pour une mise au point. Mais tout ça se passe un peu en secret. Je veux dire ce n'est pas la peine qu'on sache qu'un tel et un tel se sont fait taper sur les doigts pour ça dans l'école. »* (H – Educateur – L172-175).

Les personnes chargées de sanctionner les élèves sont l'éducateur pour l'école H et l'éducateur ainsi que la direction pour l'école L.

Le directeur de l'école L indique que les sanctions sont les mêmes quel que soit l'éducateur. Or l'éducateur dit qu'il fonctionne au cas par cas. Les élèves vont dans le même sens : *« Ça dépend des éducateurs et de chaque personne qui nous prennent. Certains vont nous amener devant la direction, d'autre vont nous demander de ne plus recommencer. Ça dépend vraiment de chaque personne, quoi. »* (L – G1 4^e – L238-240). Toutefois, il y a toujours un travail d'analyse, une discussion autour du manque de respect des règles. Dans cette école, il existe également une gradation des sanctions. Cela passe d'un jour à 3 puis au renvoi définitif. Selon le professeur, cela passe d'un jour à 2 puis à 3 et ensuite au renvoi et cela dépend aussi des attestations de comportement.

Si les élèves de l'école H se font prendre, il y a différentes sanctions qui sont souvent couplées. L'éducateur dispose d'une table de sanctions afin que celles-ci soient cohérentes parmi les élèves. Toutefois, le directeur ne va pas dans le même sens. *« Et si un élève ne respecte pas le règlement d'ordre intérieur, bien sûr ils vont recevoir, une fiche de la part du professeur ou c'est eux qui constatent que quelque chose ne va pas. Mais à ce moment-là, la problématique est apportée à la conseillère en éducation, qui, elle, peut-être, va aussi entrer dans le dialogue mais va peut-être aller jusqu'à la sanction. Mais c'est elle seule qui mettra la sanction comportementale. Pour une équité dans l'école, de la 1^{ère} à la 6^{ème}, tel fait, tel sanction, mais toujours avec l'écoute et toujours avec le contexte individuel aussi de l'adolescent. »* (H – Directeur – L157-163). Il ajoute que les éducateurs ne mettent jamais de sanction car ils sont avant tout des accompagnateurs à l'écoute.

Les types de sanctions sont différents selon les écoles. En général, les 2 écoles avertissent les parents, confisquent la carte de sortie, mettent une retenue ou des jours de renvoi, invitent l'élève à discuter avec la direction et/ou le groupe disciplinaire et/ou l'éducateur responsable ou la conseillère en éducation pour l'école H. Lors de soucis de dépendance importante aux drogues, un suivi « Phoenix » peut être mis en place.

L'école H sanctionne également via des travaux d'intérêt généraux.

L'école L peut aussi sanctionner en faisant une simple remarque orale ou en écrivant une remarque dans le journal de classe. Cela peut être une note pour que l'élève soit vu par l'éducateur responsable. L'établissement peut enfin décider de donner une sanction de non-réinscription, c'est-à-dire que l'élève ne va plus en classe mais reçoit les cours, les interrogations, les examens mais ne peut plus de réinscrire dans cette école.

3.1.5. Communication

Un canal d'information identique dans les 2 écoles est la présence écrite de l'interdiction dans le règlement (ROI ou journal de classe).

Ensuite, un deuxième canal d'information est l'oral. Le règlement est expliqué oralement dans les 2 établissements. L'éducateur de l'école H l'affirme : *« Je pense qu'il est connu aussi des élèves. Parce que c'est un règlement qui n'est pas en dehors de la réalité. [...] Et ici les élèves en générale respectent bien le cadre de l'école. Parce qu'ils sont éduqués à ça, parce qu'on a pas mal d'élèves qui sont ici depuis la première rénovation. Qui ont fait tout leur cursus chez nous. Donc qu'ils sont habitués au règlement, ça leur semble normal les choses qu'on leur demande, [...] »* (H – Educateur – L476-486). L'information de l'interdiction passe aussi lors du conseil

des délégués, du conseil de classe ou encore lors du comité des parents d'élèves de l'école H. Lorsqu'une sanction doit être donnée, il y a toujours une discussion autour de ça et lorsqu'il y a une situation assez grave à l'école, la situation est expliquée aux élèves (par exemple, des élèves ont fumé dans les greniers et ont été renvoyés). Les professeurs préviennent également qu'ils interviendront s'ils voient des élèves fumer, même en dehors de l'établissement. Lors des « Fêtes de Wallonie », les professeurs insistent aussi sur le fait que les élèves doivent faire attention à la cigarette et à l'alcool. Les professeurs sont également avertis en cas de transgressions. *« Non, je disais le seul truc qui a eu c'est à propos des cigarettes électroniques, c'est tout. [...] On leur a fait comprendre en fait tout simplement que ça dérangeait, et ils ont dit ok, pas de soucis alors on ne le fait pas. »* (H – Professeur – L224-228).

Au niveau de l'école L, les informations passent également oralement en cas d'infractions. À ce moment-là, il est simplement dit que c'est interdit, et il en va de même pour les parents et les personnes extérieures. Lorsqu'un élève est pris à transgresser, certains éducateurs disent que c'est interdit et demandent donc d'aller dehors la fois prochaine ou d'aller au fumoir. Lors des activités scolaires, le tabagisme est parfois autorisé mais cela est dit une fois sur place. La politique peut également être communiquée lors d'une rencontre pour une mise au point, pour une sanction, pour un suivi PMS mais cela ne touche pas toute l'école. Cela est également possible lors d'une rencontre avec les parents.

Dans cette même école (L), l'établissement dit faire de la prévention au travers des cours. *« Dans le programme de science, de toute façon les profs de science vont l'aborder. Maintenant, toutes les classes n'ont pas forcément biologie ou des choses comme ça. Alors là, ce sera abordé plus de manière personnelle par le professeur. C'est souvent dans les plus petites classes qu'ils le font de manière plus volontaire, dans les activités sociales ou des choses comme ça. [...] Parce que «X», ce n'est pas un programme bien défini, on fait un petit peu en fonction de la classe, en fonction aussi des orientations que certains veulent prendre. En fonction de la problématique qu'on a vécu, on essaie de régler un problème. C'est assez libre. »* (L – Directeur – L249-257).

Enfin, l'interdiction est communiquée via les pictogrammes mais uniquement pour l'école L. Le directeur l'affirme : *« Oui, il y a des panneaux oui. A chaque entrée de bâtiment, sauf ici puisque c'est un nouveau bâtiment donc on n'a pas encore mis les pictogrammes. Mais en tout cas là où il y a les cours de récré et tout, il y a des panneaux partout. Même si ce n'est pas un pictogramme, il y a un texte en tout cas qui dit que c'est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école. »* (L – Directeur – L164-168). Cependant, l'éducateur et les garçons de 3^{ème} indiquent

qu'il n'y a pas de panneaux. Au contraire, les garçons de 4^{ème} disent qu'il est stipulé que c'est une école non-fumeur et qu'il y a un signe non-fumeur à l'accueil mais personne ne rentre par là le matin. Le professeur de l'école L dit qu'il n'y a pas de pictogrammes car cela semble aberrant de fumer dans l'école.

3.1.6. Niveau de mise en œuvre

Le niveau de mise en œuvre des politiques n'est pas mentionné dans les focus groupes, ni dans les entretiens.

3.2. Catégories émergentes

Des catégories ont émergé en plus des catégories prédéfinies prévues par le cadre théorique utilisé pour l'analyse des données qualitatives. Celles-ci concernent l'exemplarité des membres du personnel des écoles, la crédibilité et le risque de stigmatisation des élèves par le personnel scolaire.

3.2.1. L'exemplarité

Un premier point abordé dans les interviews du personnel des 2 écoles est la question de l'exemplarité. L'éducateur de l'école L mentionne que l'exemplarité est de son devoir. En ce qui concerne les professeurs de cette école, il indique que cela dépend de comment le professeur voit le tabac. *« Je crois vraiment que ça dépend de la personne et aussi de la façon dont on voit le tabac. Si le tabac au quotidien est habituel, ils ne voient pas d'objection à fumer devant l'école. »* (L – Educateur – L124-125). En ce qui concerne l'école H, ce sont plutôt les élèves qui posent la question de l'exemplarité du personnel scolaire. *« [...] La plupart des profs fument ici. Ils ne montrent pas l'exemple. »* (H – G2 3^e – L286).

3.2.2. La crédibilité

Le personnel de l'école L dispose d'un fumoir. *« Pour les profs on a un fumoir. Donc non, ils ne nous voient jamais fumer. [...] Bien que pour finir ils le savent parce que par exemple, moi ils savent bien que je fume, moi j'ai mon paquet dans mon sac donc forcément quand j'ouvre mon sac, ils le voient. Ou quand je vais attendre le train, je rencontre des élèves et je suis en train de fumer sur le quai. Mais voilà, ça ne me pose pas de problèmes outre-mesure. »* (L – Professeur – L50-55). L'éducateur ajoute que la direction a l'intention de le supprimer mais que cela risque de prendre du temps. *« À mon avis l'intention de la direction, que je ne connais*

pas mais je me doute que c'est ça, c'est de le supprimer. Maintenant la directrice est fumeuse aussi donc à mon avis on va traîner le plus longtemps possible. » (L – Educateur – L133-135). Certaines filles de cette même école ne semblent pas d'accord quant à la visibilité du tabagisme chez les professeurs. Une élève avoue ne pas les voir fumer alors que d'autres indiquent l'endroit où ils fument : « En fait il y a la grille, entre les portes et la grille. [...] Il y a un porche et puis plus loin il y a la grille, et entre ça ils sont là et ils fument. » (L – F2 4^e – L848-855).

Au niveau de l'école H, il arrive que des élèves fument avec les éducateurs : « Tous les 5^e et 6^e, généralement, ils sont devant, ils parlent avec les éducateurs, ils rigolent autour d'une cigarette. » (H – G1 4^e – L356-357).

3.2.3. Le risque de stigmatisation

Les élèves de l'école L n'auraient pas peur de l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes mais les élèves disent le contraire : « Ça donne déjà une mauvaise image... » (L – G1 4^e – L1043). Les élèves de l'école H trouvent qu'il est important que les professeurs aient une bonne image d'eux. « Ça influence très fortement les points. Sincèrement. Les points je ne sais pas, mais en tout cas le conseil de classe en fin d'année. Même le comportement du prof envers nous, en classe. [...] Si en plus ils ont des mauvais résultats et qu'ils fument, bah les profs... Ils pensent tout de suite que c'est à cause de la cigarette ! C'est pour ça qu'on essaie de pas trop montrer... » (H – F1 4^e – L761-771).

Les avis divergent sur le fait que le tabagisme soit mal vu ou non à l'école H. Certains disent que cela n'est pas forcément mal vu, que les professeurs sont indifférents face à cela alors que d'autres affirment que c'est mal vu. Des élèves fument en cachette pour ne pas se montrer à l'éducateur et donc donner une mauvaise image de soi. L'image renvoyée dépendrait de l'âge ou de l'année. « En 3^e ce n'est plus mal vu. En 1^e quand y'en avait qui fumait, c'était rare et c'était mal vu. En 3^e c'est moins mal vu puisque je crois, enfin 90% des élèves ont déjà fait l'expérience de fumer. Donc ça n'effraie plus personne. » (H – G2 3^e – L107-109). « Je pense que les profs qui fument ils trouvent ça presque normal, parce qu'ils ont sûrement commencé à 16 ans aussi. Les profs qui ne fument pas, je ne sais pas. Ça dépend lesquels. Franchement je trouve que c'est aussi... le physique... Si quelqu'un, genre moi j'ai toujours fait plus vieux que mon âge, ça choque moins. Si par exemple quelqu'un est en 3^e et fait deux ans de plus, ça choque moins que si c'est quelqu'un qui fait vraiment son âge ou même moins. Les profs réagissent à ça aussi. » (H – G2 3^e – L287-292). Enfin, les élèves disent qu'ils sont catalogués.

Or, selon eux, les professeurs ne devraient pas les juger car c'est un choix personnel et cela ne devraient pas influencer leur regard.

En outre, le personnel arrive alors à manquer de confiance, à douter des élèves. « *Un jour, une éducatrice, je suis sorti des toilettes, elle m'a dit : « Va contre le mur », elle m'a fait sentir mon haleine, elle m'a dit « ah ouais tu fumes ». Alors que je ne fumais pas. Et alors je l'ai fait « ben non je ne fume pas et tout », et un autre éducateur il s'est ramené après je lui ai montré mon sac et tout. Ils se sont trompés, quoi. »* (L – G1 4^e – L465-468). « *Moi l'année passée, puisque que ma mère fumait à la maison, t'allais à l'école tous tes profs « Tu fumes ? tu fumes ? » du coup t'avais aussi l'excuse, mais non c'est ma maman qui fume ce n'est pas moi. »* (L – F1 3^e – L305-307). Même lorsque certains vont aux WC, les éducateurs doutent. « *Il y en a plein qui se sont fait choper alors qu'ils ne fumaient pas. Maintenant dès que tu vas aux toilettes et que tu restes plus de 3 minutes t'as une remarque parce qu'on croit que tu fumes. »* (L – F1 3^e – L572-573).

4. Discussion

Pour pouvoir répondre à notre question de recherche, il est nécessaire d'interpréter les résultats obtenus en comparaison avec la théorie et de souligner les résultats inattendus.

4.1. Résumé des résultats

Lors de la lecture des entretiens et des focus groupes, nous avons remarqué certaines similitudes mais aussi des divergences entre les 2 écoles de statut socio-économique différent.

Lors de la lecture des entretiens et focus groupes, nous avons remarqué certaines similitudes mais aussi des différences et divergences entre les 2 écoles de statut socio-économique différent.

Tout d'abord, les données relatives à l'intégralité des politiques de réglementation du tabac en milieu scolaire semblent identiques dans les 2 établissements. En effet, les interdictions sont destinées au même public (élèves, personnel, parents et personnes extérieures). Cependant, il existe des divergences quant aux lieux couverts par les règles. Un répond que l'école H indique que le tabagisme est autorisé à l'extérieur de l'école alors que le ROI ne mentionne pas cela. Il en va de même pour l'école L car ce n'est pas clairement stipulé dans le règlement. Cette école a aussi un fumoir à disposition du personnel dans l'enceinte de l'établissement.

Des divergences sont également présentes pour la couverture des activités scolaires par les règles. En effet, le tabagisme est toléré à certains moments alors que le règlement de l'école H l'interdit.

Les 2 écoles sensibilisent leurs élèves à propos du tabagisme et des assuétudes mais d'autres préoccupations semblent plus importantes, laissant la problématique du tabac sur le côté. Des services externes interviennent également pour la sensibilisation et la prévention du tabagisme dans les 2 établissements.

Ensuite, le degré de formalité est identique pour les 2 écoles. Les déclarations d'interdiction se font oralement et par écrit. Les règles sont approuvées par la direction et les organes de représentation propres à chaque école (pouvoir organisateur, conseil de classe, conseil d'administration, etc). Cette catégorie se croise avec la communication des politiques. En effet, nous décrivons aussi que la transmission des politiques se fait par écrit dans le règlement ou oralement. À l'inverse de l'école H, l'école L dispose également de pictogrammes montrant l'interdiction de fumer au sein de l'établissement.

Bien que la surveillance soit difficile selon les éducateurs, vu le grand nombre d'élèves, l'établissement de statut socio-économique élevé (école H) a tendance à beaucoup plus surveiller et à ne rien tolérer alors que l'école L ne semble pas favorable aux sanctions. Cependant, la haute surveillance de l'école H ne coïncide pas avec la possibilité de fumer à l'extérieur de l'école. En effet, certains élèves de cette école fument devant l'établissement avec des professeurs. Cela montre une certaine part de laxisme de la part du personnel scolaire. Mais cela peut également avoir un impact sur la crédibilité des membres du personnel. En effet, ils doivent appliquer les règles alors qu'ils sont eux-mêmes fumeurs. Ils se retrouvent donc en position délicate avec une faible crédibilité par rapport au fait de sanctionner. De plus, il est arrivé dans les 2 écoles que des aménagements soient faits pour des raisons pratiques et/ou de sécurité. Au sein de l'école L, un fumoir est à disposition du personnel. L'intention de la direction est de le supprimer mais comme la directrice est fumeuse, cela risque de prendre du temps. Ceci peut également avoir un impact sur la crédibilité.

Il arrive également que les professeurs et les éducateurs doutent du statut tabagique des élèves. Ils pensent qu'un élève a fumé puis le fouillent alors qu'il est non-fumeur. Ceci fait également référence à la stigmatisation. Les élèves se sentent stigmatisés dans ces situations de manque de confiance et de doute. De plus, les avis divergent quant à l'image renvoyée des élèves. Le personnel de l'école L dit que les élèves n'ont pas peur de l'image qu'ils montrent d'eux alors que les élèves sont opposés à cette perception. Les élèves de l'école H montrent beaucoup d'importance vis-à-vis de ce que les professeurs pensent d'eux. Les avis divergent également lorsque nous demandons si le tabagisme est bien vu ou non au sein de l'établissement.

En cas de violations des règles, il est possible qu'un élève soit exclu temporairement ou définitivement selon la substance consommée.

C'est la direction qui révisé principalement les politiques en collaboration avec ses organes de décision. Cependant, les politiques ne sont évaluées en aucun cas.

En ce qui concerne les conséquences, elles sont prévues au sein de chaque école mais le personnel ne se sent pas concerné par cela. Les élèves de l'école H sont plus respectueux du règlement, car ils sont scolarisés là depuis longtemps. À l'inverse, les sanctions ne changent rien au niveau du comportement de ceux de l'école L. De plus, les dires de la direction ne coïncident pas avec celles de l'éducateur et des élèves à propos de la façon dont les sanctions sont données.

Bien que le personnel interrogé dans l'école L soit fumeur, l'éducateur relate qu'il est important de montrer l'exemple d'un comportement non-fumeur devant les élèves. Mais cette réflexion

dépend également de la vision que le professeur a du tabagisme. Au niveau de l'école H, ce sont plutôt les élèves qui indiquent que le personnel doit faire preuve d'exemplarité.

4.2. Réflexivité personnelle

4.2.1. Modèle théorique de Galanti et al (2013)

Le cadre théorique proposé dans l'article de Galanti et al (2013) discute essentiellement des politiques à proprement dit et permet de les analyser en profondeur. Mais selon nous, il ne prend pas en compte le contexte dans lesquelles les politiques de réglementation du tabac sont mises en place dans les écoles. De plus, il n'est pas suffisant pour répondre à notre question de recherche. En effet, nous avons identifié d'autres concepts importants nous permettant d'éclaircir notre réponse. Il s'agit de l'exemplarité, de la crédibilité et du risque de stigmatisation.

Par ailleurs, certaines catégories se croisent, donnant donc lieu à des répétitions qui peuvent affaiblir la crédibilité de notre travail. En effet, la notion d'application transparait déjà lors de la description de l'intégralité des politiques, notamment dans le point « *Lieux, activités et temps scolaires couverts par les règles* ». Deux autres catégories se croisent aussi : la forme des déclarations et la communication. Dans les 2 cas, nous décrivons la manière dont les politiques sont transmises.

Les catégories émergentes que nous avons identifiées interfèrent également avec les catégories prédéfinies par le cadre théorique de Galanti et al (2013), comme nous avons l'interpréter dans le résumé des résultats. Cela montre aussi que le cadre de ces auteurs n'est pas suffisant pour répondre à notre question de recherche.

4.2.2. Interprétation des résultats

Tout au long de la lecture et de l'écriture descriptive des observations des entretiens et focus groupes, nous avons remarqué la présence de divergences entre les écoles mais aussi entre les écoles. Ces divergences au sein des écoles pourraient expliquer aussi la difficulté d'implémenter les politiques de réglementation du tabac en milieu scolaire car le personnel ne dit pas toujours la même chose à propos d'un même sujet.

Au travers de la lecture des focus groupes, les notions de crédibilité et de stigmatisation sont très présentes. En effet, les élèves se sentent stigmatisés lorsque le personnel manque de confiance et lorsqu'ils doutent de leur statut tabagique. Ce doute et cette stigmatisation à l'égard

des fumeurs montrent la difficulté d'appliquer les règles. Cependant, la stigmatisation est un aspect assez étonnant dans ce travail. En effet, au vu de la théorie, nous ne nous attendions pas à ce que ce concept ressorte des focus groupes des élèves. Il serait donc intéressant de se pencher sur cette notion dans les futures recherches.

Ensuite, en ce qui concerne la crédibilité, cette dernière fait référence au fait que le personnel scolaire qui doit appliquer les règles est fumeur. Ils se retrouvent donc dans une position délicate avec une faible crédibilité pour sanctionner. C'est un aspect particulièrement relevé pour l'école ayant un statut socio-économique faible. Comme nous avons pu le voir dans la théorie, les personnes socio-économiquement défavorables soutiennent moins les interdictions de fumer dans les lieux publics. De plus, elles semblent plus dépendantes aux produits et moins motivées à arrêter de fumer. Ceci expliquerait peut-être pourquoi la directrice de l'école L, elle-même fumeuse, tend à maintenir le fumoir dans la durée. Cela montre donc un certain conflit d'intérêt entre le personnel scolaire qui est fumeur et la législation qui impose l'interdiction de fumer dans les écoles. Cependant, au vu de ces résultats, cela semble incohérent quant au fait que le personnel prône l'exemplarité d'un comportement non-fumeur. Dans leur étude, Piontek et al (2007) montre que l'exemplarité du personnel est très importante pour favoriser le comportement non-fumeur (Piontek et al., 2007). Dans le cas échéant, cela voudrait dire que c'est un comportement normal et accepté.

Le moindre soutien des interdictions expliquerait les violations des règles. Cependant, nous ne pouvons pas tirer de conclusion selon le statut socio-économique car elles sont présentes dans les 2 écoles. Ces observations dans les entretiens ne coïncident donc pas avec la théorie avancée par Linetzky et al (2012).

Un autre point important à soulever concerne la tolérance du tabagisme à certains moments et lors de certaines activités scolaires. Cela justifie à nouveau la difficulté de mettre en œuvre les politiques de réglementation du tabac dans les écoles. Les raisons soulevées par un des membres du personnel est que cela permet d'éviter d'épier les jeunes dans tous les coins, là où ils sont susceptibles de fumer en cachette.

Des zones de tolérance ont également été mises en place dans les 2 écoles pour des raisons pratiques et des raisons de sécurité. Pourtant, ces zones de tolérance peuvent difficilement être cachées. À un moment donné, tout se sait dans une école. Nous l'avons remarqué dans un entretien car les élèves expliquent que le message de mise à disposition d'un fumoir temporaire est passé entre eux.

De manière générale, nous remarquons qu'il est assez difficile d'implémenter les politiques de réglementation du tabac au sein des écoles. Nous remarquons également que l'école H est plus stricte dans la mise en œuvre des politiques alors que l'école L est plus tolérante. Toutefois, est-ce que le fait de disposer de politiques plus strictes est plus efficace qu'une implémentation plus tolérante ? Selon Schreuders et al (2017), une application stricte engendre le développement de mécanismes de compensation pour pouvoir fumer. Mais dans l'école H, le tabagisme caché dans les toilettes est très rare (Schreuders et al., 2017). Il faudrait donc voir si cela s'applique également à d'autres écoles.

4.3. Limites

Une première limite de ce travail est que les entretiens ont été réalisés par des chercheurs de l'Université Catholique de Louvain. Nous n'avons donc pas pu émettre de relances ou reformulations qui nous auraient peut-être permis d'approfondir certaines données du personnel scolaire ou des élèves. De plus, si les questionnaires avaient été créés de nos propres mains, nous aurions pu cibler davantage certains concepts.

Ensuite, les questionnaires étant semi-directifs, les personnes interrogées étaient obligées d'aller dans la direction décidée par l'interviewer. Bien que les questions soient ouvertes, les réponses ne sont pas toujours objectives. De plus, certains participants étaient plus ouverts que d'autres vis-à-vis du tabagisme. Certains élèves se sentaient obligés de participer à l'enquête. D'autres avaient peur d'être stigmatisés ou que les intervenants n'aillent répéter ce qui c'était aux membres du personnel scolaire.

Nous ne nous sommes basés que sur deux écoles de Namur. Il serait intéressant de se pencher sur une autre ville belge afin de compléter les données. Il est également possible d'explorer le même sujet dans d'autres pays concernés par l'enquête. Après ce travail, les réponses restent encore faibles quant à la différence de mise en œuvre des politiques de réglementation du tabac dans des écoles de statut socio-économique différent.

Enfin, nous n'avons relevé que très peu d'études à propos des interventions parmi les populations défavorisées. Des auteurs suggèrent d'analyser leur efficacité et d'encourager une analyse de l'impact des politiques antitabac chez les personnes de statut socio-économique faible (Kunst et al., 2004; Thomas et al., 2013)

4.4. Implications pour les recherches futures

À la fin de la réalisation de ce travail, nous avons mis en évidence des perspectives qui pourraient être envisagées à l'avenir.

Premièrement, il serait intéressant d'étudier l'impact des politiques de réglementation du tabac en milieu scolaire sur du long-terme. En effet, les études qui ont été réalisées jusqu'à présent n'évaluent pas l'impact de ces politiques sur du long-terme. Pour cela, des chercheurs pourraient à nouveau utiliser le cadre de Galanti et al (2013), qui devrait idéalement être ajusté selon le contexte, comme nous l'avons suggéré plus haut.

Deuxièmement, il serait idéal de coupler des méthodes quantitatives à nos données qualitatives afin de justifier et d'évaluer la possibilité d'un réel impact des politiques au sein des écoles. Cela permettrait également de répondre à une question que nous nous sommes posés : est-ce qu'appliquer les politiques de manière stricte est plus efficace qu'appliquer les politiques avec une certaine tolérance ?

Enfin, la notion de stigmatisation mérite plus d'attention car c'est un concept qui a été relevé avec étonnement parmi nos résultats. Des futures recherches pourraient se pencher sur la stigmatisation des élèves fumeurs.

5. Conclusion

Au vu des résultats mis en avant dans cette recherche, nous remarquons que la mise en œuvre des politiques de réglementation du tabac en milieu scolaire est difficile pour diverses raisons. En effet, il existe des interactions entre les concepts qui définissent les politiques. Cela influence donc leur mise en œuvre. Ces concepts qui interfèrent avec la mise en œuvre sont la stigmatisation des fumeurs, la tolérance, la crédibilité, l'exemplarité et l'influence du statut tabagique du personnel scolaire sur les décisions prises.

De multiples discordances au sein des écoles apparaissent dans l'analyse des résultats, ce qui impacte également l'implémentation des politiques scolaires de réglementation du tabac. En effet, les conflits d'intérêt ne favorisent pas la cohérence de la mise en place des décisions.

Au vu du manque de données sur le statut socio-économique, il était difficile de tirer des conclusions, sans base théorique, à propos de l'impact selon le statut socio-économique des participants.

Pour augmenter l'efficacité des politiques, il est nécessaire de continuer à sensibiliser les élèves et leurs supérieurs afin d'augmenter le soutien à la législation dans un environnement sans fumée. De plus, il serait intéressant d'évaluer l'impact des politiques sur du long-terme permettant également d'observer leur efficacité, mais également de creuser le sujet en faisant un lien selon le statut socio-économique des élèves et du personnel scolaire.

6. Bibliographie

- Abou Nassif, M.-R., Akhechaa, R., Denis, C., Godeau, A., Goudiaby, L. E., Gysen, J., . . . Robert, P.-O. (2014). Application de la législation anti-tabac au sein de l'enseignement secondaire de la région Bruxelles-Capitale : une analyse d'implémentation. *Revue Education Santé*, 301. Retrieved from <http://educationsante.be/article/application-de-la-legislation-anti-tabac-au-sein-de-lenseignement-secondaire-de-la-region-bruxelles-capitale-une-analyse-dimplantation/>
- Alexander, C., Piazza, M., Mekos, D., & Valente, T. (2001). Peers, schools, and adolescent cigarette smoking. *J Adolesc Health*, 29(1), 22-30.
- Annales n° 4-116, (2010).
- Barnett, T. A., Gauvin, L., Lambert, M., O'Loughlin, J., Paradis, G., & McGrath, J. J. (2007). The influence of school smoking policies on student tobacco use. *Archives of pediatrics & adolescent medicine*, 161(9), 842-848.
- Centre Alfa. Législation en matière de tabac. Retrieved from <http://centrealfa.be/wp-content/uploads/2016/04/L%C3%A9gislation-tabac.pdf>
- Circulaire n°1518, (2006).
- Circulaire n°2674, (2009).
- Comité National Contre la Tabagisme. (2011). La Convention Cadre pour la Lutte Anti-Tabac en résumé. Retrieved from http://www.cnct.fr/images/site/20110531_100111la_convention_cadre_pour_la_lutte_anti_tabac_en_r_sum_.pdf?phpMyAdmin=d514a27803aa9c487ea96875e59a0b9e
- Commission Européenne. (2018). Tabac Retrieved from https://ec.europa.eu/health/tobacco/policy_fr
- Coppo, A., Galanti, M. R., Giordano, L., Buscemi, D., Bremberg, S., & Faggiano, F. (2014). School policies for preventing smoking among young people. *Cochrane Database of Systematic Reviews*(10). doi:10.1002/14651858.CD009990.pub2
- Courtney, R. J., Naicker, S., Shakeshaft, A., Clare, P., Martire, K. A., & Mattick, R. P. (2015). Smoking cessation among low-socioeconomic status and disadvantaged population groups: a systematic review of research output. *International journal of environmental research and public health*, 12(6), 6403-6422.
- Darling, H., Reeder, A. I., Williams, S., & McGee, R. (2005). Is there a relation between school smoking policies and youth cigarette smoking knowledge and behaviors? *Health Education Research*, 21(1), 108-115.

Décret du 2 mai 2006, (2006).

ENSP. SILNE-R. Retrieved from <http://ensp.network/projects/silne-r/1050-2/>

European Commission. (2017). *Special Eurobarometers 458 : Attitudes of Europeans towards tobacco and electronic cigarettes.* Retrieved from http://data.europa.eu/euodp/en/data/dataset/S2146_87_1_458_ENG.

Evans-Whipp, T. J., Bond, L., Ukoumunne, O. C., Toumbourou, J. W., & Catalano, R. F. (2010). The impact of school tobacco policies on student smoking in Washington State, United States and Victoria, Australia. *International journal of environmental research and public health*, 7(3), 698-710.

Fédération Wallonie-Bruxelles. Prévention tabac - Les plans belges. Retrieved from <http://www.enseignement.be/index.php?page=24474&navi=1976>

Galanti, M. R., Coppo, A., Jonsson, E., Bremberg, S., & Faggiano, F. (2013). Anti-tobacco policy in schools: upcoming preventive strategy or prevention myth? A review of 31 studies. *Tobacco Control*. doi:10.1136/tobaccocontrol-2012-050846

Gendall, P., Hoek, J., Marsh, L., Edwards, R., & Healey, B. (2014). Youth tobacco access: trends and policy implications. *BMJ open*, 4(4), e004631.

HBSC. (2014). Alcool et tabac. Retrieved from http://sipes.ulb.ac.be/index.php?option=com_mtree&task=viewlink&link_id=192&Itemid=54

Hiscock, R., Bauld, L., Amos, A., Fidler, J. A., & Munafò, M. (2012). Socioeconomic status and smoking: a review. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1248(1), 107-123.

Hiscock, R., Judge, K., & Bauld, L. (2010). Social inequalities in quitting smoking: what factors mediate the relationship between socioeconomic position and smoking cessation? *Journal of Public Health*, 33(1), 39-47.

Inchley, J., & Currie, D. (2013). Growing up unequal: gender and socioeconomic differences in young people's health and well-being. *Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) study: international report from the, 2014*.

Kobus, K. (2003). Peers and adolescent smoking. *Addiction*, 98(s1), 37-55.

Kuipers, M. A., de Korte, R., Soto, V. E., Richter, M., Moor, I., Rimpelä, A. H., . . . Lorant, V. (2016). School smoking policies and educational inequalities in smoking behaviour of adolescents aged 14–17 years in Europe. *J Epidemiol Community Health*, 70(2), 132-139.

- Kunst, A., Giskes, K., & Mackenbach, J. (2004). *Socio-economic Inequalities in Smoking in the European Union: Applying an Equity Lens to Tobacco Control Policies: for the EU Network on Interventions to Reduce Socio-economic Inequalities in Health*: Erasmus Medical Center Rotterdam.
- Kunst, A., Giskes, K., & Mackenbach, J. (2013). Socio-economic inequalities in smoking in the European Union. Applying an equity lens to tobacco control policies. 2004. *EU network on interventions to reduce socio-economic inequalities in health and Department of Public Health, Erasmus Medical Centre: Rotterdam, Netherlands*.
- Linetzky, B., Mejia, R., Ferrante, D., De Maio, F. G., & Diez Roux, A. V. (2012). Socioeconomic status and tobacco consumption among adolescents: a multilevel analysis of Argentina's Global Youth Tobacco Survey. *Nicotine & Tobacco Research*, 14(9), 1092-1099.
- Lipperman-Kreda, S., Paschall, M. J., & Grube, J. W. (2009). Perceived enforcement of school tobacco policy and adolescents' cigarette smoking. *Prev Med*, 48(6), 562-566.
- Loi du 19 juillet 2004, (2004).
- Loi du 22 décembre 2009, (2009).
- Loi du 23 août 2003, (2003).
- Lorant, V., Soto, V. E., Alves, J., Federico, B., Kinnunen, J., Kuipers, M., . . . Kunst, A. (2015). Smoking in school-aged adolescents: design of a social network survey in six European countries. *BMC Res Notes*, 8, 91. doi:10.1186/s13104-015-1041-z
- Lovato, C., Sabiston, C., Hadd, V., Nykiforuk, C., & Campbell, H. (2006). The impact of school smoking policies and student perceptions of enforcement on school smoking prevalence and location of smoking. *Health Education Research*, 22(6), 782-793.
- Moore, L., Roberts, C., & Tudor-Smith, C. (2001). School smoking policies and smoking prevalence among adolescents: multilevel analysis of cross-sectional data from Wales. *Tobacco Control*, 10(2), 117-123.
- Organisation Mondiale de la Santé. (2003). Méthodologie de la recherche dans le domaine de la santé. Guide de formation aux méthodes de la recherche scientifique. Retrieved from http://www.wpro.who.int/health_research/documents/dhs_hr_health_research_methodology_a_guide_for_training_in_research_methods_second_edition_fr.pdf
- Organisation Mondiale de la Santé. (2008a). Informations sur les aspects économiques de la lutte antitabac. Retrieved from <http://www.who.int/tobacco/economics/background/fr/>
- Organisation Mondiale de la Santé. (2008b). Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme, 2008: le programme MPOWER.

- Organisation Mondiale de la Santé. (2017). Les Parties à la Convention-cadre de l’OMS pour la lutte antitabac. Retrieved from <http://www.who.int/fctc/cop/fr/>
- Organisation Mondiale de la Santé. (2018). Tabagisme. Retrieved from <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs339/fr/>
- Øverland, S., Aarø, L. E., & Lindbak, R. L. (2010). Associations between schools' tobacco restrictions and adolescents' use of tobacco. *Health Education Research*, 25(5), 748-756.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4ème édition ed.): Armand Colin.
- Piontek, D., Buehler, A., Rudolph, U., Metz, K., Kroeger, C., Gradl, S., . . . Donath, C. (2007). Social contexts in adolescent smoking: does school policy matter? *Health Education Research*, 23(6), 1029-1038.
- Remacle, D. (2018) *Actions de la Police relatives au tabagisme/Interviewer: A. Hannard.*
- Schreuders, M., Nuyts, P. A., van den Putte, B., & Kunst, A. E. (2017). Understanding the impact of school tobacco policies on adolescent smoking behaviour: A realist review. *Social Science & Medicine*.
- Service Public Fédéral Belge. (2018). Interdiction de fumer. Retrieved from https://www.belgium.be/fr/formation/enseignement/droits_et_devoirs/interdiction_de_fumer
- SPF Santé Publique. (2016a). Composition des produits du tabac. Retrieved from <https://www.health.belgium.be/fr/sante/prenez-soin-de-vous/alcool-et-tabac/produits-du-tabac-et-tabagisme/composition-des-produits-du>
- SPF Santé Publique. (2016b). Interdiction de fumer. Retrieved from <https://www.health.belgium.be/fr/sante/prenez-soin-de-vous/alcool-et-tabac/produits-du-tabac-et-tabagisme/interdiction-de-fumer>
- SPF Santé Publique. (2016c). Vente et publicité Retrieved from <https://www.health.belgium.be/fr/sante/prenez-soin-de-vous/alcool-et-tabac/produits-du-tabac-et-tabagisme/vente-et-publicite>
- Spilka, S., Ehlinger, V., Le Nézet, O., Pacoricon, D., Ngantcha, M., & Godeau, E. (2015). Alcool, tabac et cannabis en 2014, durant les «années collège». *Tendances*, 106, 1-6.
- Thomas, R. E., McLellan, J., & Perera, R. (2013). School-based programmes for preventing smoking. *Evidence-Based Child Health: A Cochrane Review Journal*, 8(5), 1616-2040.
- Ville de Namur. (2018). Adoptez les bons comportements. Retrieved from <https://www.namur.be/fr/grands-dossiers/sanctions-administratives-communales>

Wiium, N., Burgess, S., & Moore, L. (2011). Brief report: multilevel analysis of school smoking policy and pupil smoking behaviour in Wales. *Journal of adolescence*, 34(2), 385-389.

7. Annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien pour les élèves

Annexe 2 : Questionnaire court pour les élèves

Annexe 3 : Guide d'entretien pour les membres du personnel scolaire

Annexe 4 : Questionnaire court pour les membres du personnel scolaire

Annexe 5 : Résumé

Annexe 6 : Rencontres de suivi de mémoire

Annexe 1 : Guide d'entretien pour les élèves

Echauffement

- Pourriez-vous vous présenter un à un ? Prénom (fictif) ? Age ? Depuis combien de temps dans cette école ?
- Est-ce que vous vous connaissez tous ?

Normes, attitudes, perceptions de la cigarette

Comme je l'ai mentionné, je suis particulièrement intéressé par la cigarette.

- Qu'est-ce que vous pensez du tabac ? Et du fait de fumer ?
- Est-ce que quelqu'un fume dans votre entourage ?
- Est-ce que vous avez changé d'habitudes par rapport à la cigarette ?
 - o Ça a changé depuis que vous êtes à l'école ? De quelle manière ?
 - o Ceux qui ne fument plus : Vous pensez réessayer ?

Accessibilité

- Comment les ados de votre âge font pour obtenir des cigarettes ? Et vous ? C'est facile ?
 - o Via des amis : qui ? quand ? où ? Achat vs Partage. Vos amis partagent souvent leurs cigarettes ? Comment vous réagissez quand on vous en offre ? Est-ce que vous en donnez souvent ?
 - o Au sein de l'école, est-ce que certaines personnes en vendent ? Ça coûte combien ?
 - o Membres de la famille ? Autres adultes ? Qui ? Quand ? Comment ? Vous demandez ? Vous en piquez discrètement ?
 - o Magasins : quel type/ vendeur préféré/ vendeur que vous évitez / cigarette vs paquet / achat à plusieurs / quand (sur le chemin de l'école ? le weekend ?)
 - o Distributeurs : quel distributeur ? où est-il situé ? pourquoi préférez-vous le distributeur au magasin ?

Contexte scolaire au sens large

- Est-ce que des gens fument dans votre école ?
 - o Comment vous savez ? Vous les voyez ? Vous les voyez où ?
- Est-ce que les élèves fument dans votre école ? Si non, pourquoi ?
- Est-ce que vous fumez parfois dans l'école ?

- Où ? (Aux entrées, endroits spécifiques où les gens vont fumer, cour de l'école ?) Quand ? (pause de midi, sur le chemin vers l'école, sur le chemin du retour, aux interours ?) Avec qui ? (en groupe ? seul ? toujours avec les mêmes ?)
- Qu'est-ce qui se passerait si un élève se faisait surprendre en train de fumer à l'école ? Est-ce que des élèves se sont déjà fait attraper ? Qu'est-ce qui s'est passé ?
- Qu'est-ce qui se passerait si vous vous faisiez surprendre en train de fumer ? Est-ce que ça vous est déjà arrivé ?
- Est-ce que vous pensez que les gens (élèves, profs, visiteurs, etc) devraient avoir le droit de fumer à l'école ? Pourquoi ?
- Qu'est-ce que vos profs pensent du fait de fumer ?
 - Est-ce qu'ils se sentent concernés ? Est-ce qu'ils s'en foutent ?
 - Est-ce que ça change selon si les élèves qui fument sont plus jeunes ou plus âgés ?
 - Si les profs vous sanctionnent pour fumer à l'école, pourquoi pensez-vous que ça les dérange que vous fumiez ?
 - Est-ce que vous pensez que ça les dérangerait que vous fumiez en dehors de l'école ? Pendant les weekends ?
 - Est-ce que les profs fument à l'école ? Vous pensez que lesquels fument ?
- Est-ce qu'à l'école on vous parle de la cigarette ?
 - Quand ? Qu'est-ce que vous en avez pensé ?

S'il reste du temps

Poser quelques questions sur l'e-cigarette. Qu'est-ce qu'ils savent à propos de l'e-cigarette ? Est-ce qu'ils l'utilisent ?

Annexe 2 : Questionnaire court pour les élèves

Nous aimerions que tu remplisses ce petit questionnaire afin d'en savoir un peu plus sur toi.

Ton nom n'apparaître nulle part dans ce document.

1. Age (indique la réponse qui correspond à ta situation)

- ☐ 13 ans
- ☐ 14 ans
- ☐ 15 ans
- ☐ 16 ans
- ☐ 17 ans
- ☐ 18 ans
- ☐ 19 ans

2. Sexe (indique la réponse qui correspond à ta situation)

- ☐ Fille
- ☐ Garçon

3. Nationalité (indique la réponse qui correspond à ta situation)

- ☐ Belge
- ☐ Autre :

4. Qui vit dans ta maison ? (nous n'avons pas besoin des noms, inclus-toi dedans)

	Homme (H) Femme (F)	Age	Est-ce qu'il ou elle fume ? (oui/non)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			

5. Est-ce que tu fumes ? (indique la réponse qui correspond à ta situation)

- ☐ Oui
- ☐ Non, mais j'ai déjà fumé dans le passé (tu ne dois pas répondre aux questions suivantes)
- ☐ Non (tu ne dois pas répondre aux questions suivantes)

6. En général quand tu fumes c'est ...

- ☐ Tous les jours
- ☐ Chaque semaine
- ☐ Moins d'une fois par semaine

7. Si tu fumes tous les jours : en général, combien de cigarettes fumes-tu chaque jour ?.....

Annexe 3 : Guide d'entretien pour les membres du personnel scolaire

Contexte

- Quelle place occupe le tabac dans votre école ?
 - Racontez-moi la dernière expérience qui concerne le tabac au sein de votre école?
 - Racontez-moi la dernière mesure qui concerne le tabac au sein de votre école?
 - Pourriez-vous me donner une estimation de la prévalence du tabagisme dans votre établissement?
 - Le tabagisme est-il visible ?
- Comment est-ce que ça a évolué depuis que vous travaillez ici ?
 - Qu'est-ce qui a influencé le changement ?

Interdictions de fumer

Adoption

- Les politiques anti-tabac et restrictions actuelles sont mises en place depuis combien de temps dans votre école ?
- Etiez-vous présent lors de la mise en place des restrictions dans votre école ?
 - Comment se sont déroulés les débats autour de ces interdictions ? Comment ces interdictions ont-elles été formulées ?
 - Qui a pris l'initiative de ces interdictions ?
- Racontez-moi les dernières évolutions de ces restrictions. Est-ce qu'elles ont évoluées au cours des dernières années ? Dans quel sens ?

Barrières/Opportunités

- Y a-t-il une politique anti-tabac dans votre école ?
 - Oui → question suivante
 - Non
 - Pouvez-vous m'expliquer les raisons de l'absence de politique anti-tabac ?
 - Expliquez-moi ce qui pourrait aider à la mise en place de cette politique ?
- Expliquez-moi ce qui a facilité ou freiné la mise en place de cette politique anti-tabac dans votre école ? Raisons ?

- Qui concerne-t-elle ? (élèves, profs (contrat de travail ?), visiteurs ?)
- Où est-elle d'application ? (enceinte de l'école ? alentours ? entrée ?)

Réactions des membres du personnel

- Comment les membres du personnel ont-ils réagis face aux interdictions de fumer ?
- Pouvez-vous m'en expliquer les raisons ?
- Comment les membres du personnel ont-ils réagis face à l'évolution de ces interdictions au sein de l'école ?
- Pouvez-vous m'en expliquer les raisons ?
- Quel fut l'engagement des membres du personnel quant à l'adoption de la politique anti-tabac ?
 - o Pouvez-vous m'expliquer les différents points de vue ? Pour et contre ?
 - o Comment l'école a-t-elle géré la résistance à l'interdiction de fumer ?

Mesures d'application

- Pourriez-vous décrire ce qui est mis en place pour que les interdictions de fumer soient respectées ?
- Comment cela s'organise-t-il au quotidien ?
 - o Possibles mesures d'application : moyens de communication, panneaux d'interdiction de fumer, contrôle pendant les pauses, sanctions en cas de violation de l'interdiction, assistance pour arrêter de fumer, etc.
- Quelles sont les mesures qui ont fonctionnées au sein de votre établissement ?
 - o Pouvez-vous m'expliquer ce qui fait que ces mesures sont efficaces ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées dans l'application de ces mesures
 - o Quelles solutions ont été trouvées ?
 - o Selon vous, qu'est-ce qui est nécessaire pour résoudre ce genre de difficultés ?
Ex : fumer aux alentours de l'école et juste à l'entrée, membres du personnel fumeurs
- Qu'est-ce qui explique que ces mesures ont été préférées à d'autres mesures ?
- Dans quelle mesure les membres du personnel et/ou les élèves et/ou parents d'élèves ont participé à la préparation et au développement de ces mesures ?

Opportunités et barrières quant au rôle des membres du personnel

- Expliquez-moi les difficultés rencontrées par les membres du personnel en ce qui concerne la mise en application de la politique anti-tabac ?
- Qu'est-ce qui a aidé les membres du personnel en ce qui concerne la mise en application de la politique anti-tabac ?
 - *Ex : Soutien de la direction, position officielle clairement communiquée, sentiment de responsabilité, assez de connaissance et de confiance pour agir contre le tabagisme chez les adolescents, caractéristiques de l'école, problèmes multiples au sein des élèves, charge de travail déjà conséquente.*

Suivi et maintien

- Comment est assuré le suivi des mesures anti-tabac ?
- Comment est assuré le maintien de celles-ci ?
 - *Ex : contrôle régulier de la prévalence de fumeurs, répertorier les violations des mesures anti-tabac, évaluer l'évolution des mesures anti-tabac, mise à jour des mesures anti-tabac*

Education

Sensibilisation

- Comment se déroule la sensibilisation à la problématique du tabac au sein de votre école ?
 - Non : Si l'école n'offre aucune éducation sur le tabac, quelles en sont les raisons ? Qu'est-ce qui pourrait en soutenir l'adoption et la mise en œuvre ?
 - Oui : Quand ? Fréquence ? Raisons ? Format ? élément de cours spécifiques, cours du programme scolaire en lui-même, petites interventions sur le tabac et autres problèmes de santé

Raison d'adoption et de mise en œuvre

- Qu'est-ce qui explique que ces stratégies de sensibilisation ont été adoptées et mises en œuvre dans votre école ?
- Qu'est-ce qui a motivé le choix pour ces stratégies, par rapport à d'autres ?
- Comment la décision de l'adoption et la mise en œuvre a-t-elle été prise ?
- Qui a été impliqué dans le processus de décision ?

Meilleurs exemples

- Racontez-moi le programme de sensibilisation qui a le mieux fonctionné dans votre école ?
- Racontez-moi le programme de sensibilisation qui a le moins bien fonctionné dans votre école ?
 - Pouvez-vous m'expliquer les raisons ?
- Quelles sont les mesures de sensibilisation qui ont été bien acceptées par les élèves ?
- Selon vous, quelles pourraient être de meilleures façons de sensibiliser les élèves à la problématique du tabac ?

Barrières et opportunités quant à la volonté de sensibiliser du personnel

- Qu'est-ce qui a aidé les membres du personnel à se sentir en mesure de sensibiliser les élèves à la problématique du tabac ?
- Qu'est-ce qui a manqué aux membres du personnel pour se sentir en mesure de sensibiliser les élèves à la problématique du tabac ?
 - Manque de formation, charge de travail déjà conséquente, soutien d'ONG
 - Pouvez-vous me décrire les réactions des membres du personnel face aux actions de sensibilisation ?

Clôture

Soutien additionnel

- Qu'est-ce qui pourrait soutenir votre école à devenir et à continuer de créer un environnement non-fumeur ?

Sujet supplémentaire

- Y-a-t-il quelque chose que vous aimeriez ajouter à la discussion ?

Annexe 4 : Questionnaire court pour les membres du personnel scolaire

Pourriez-vous remplir ce questionnaire afin de nous fournir quelques informations supplémentaires sur vous. Veuillez noter que la participation est volontaire et que les données seront traitées anonymement et confidentiellement.

1. Quel âge avez-vous ? Age
2. Vous êtes ☐ Une femme ☐ Un homme
3. Quelle est votre fonction au sein de l'école ?
4. Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette école ?
5. Fumez-vous ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Occasionnellement
6. Fumez-vous dans l'enceinte de l'école ? Ou à portée de vue de l'école ? ☐ Oui ☐ Non

Merci pour votre participation précieuse au projet !

Annexe 5 : Résumé

INTRODUCTION : L’initiation et le développement du tabagisme se font principalement à l’adolescence à la suite des relations avec les amis et pairs de l’école. Différentes classes socio-économiques sont alors touchées et le tabagisme y serait plus présent. Des mesures ont été mises en place au niveau international, national et au niveau des écoles pour diminuer cette consommation de tabac. Les politiques de réglementation du tabac en milieu scolaire disposent de faibles preuves d’efficacité et aucun effet n’a été relevé dans les milieux défavorisés. Il est donc nécessaire d’analyser le contenu et l’application de ses politiques, parmi les différents niveaux socio-économiques, afin d’adresser leurs effets sur le tabagisme des jeunes.

METHODOLOGIE : Afin d’opérationnaliser les composantes de politiques de réglementation du tabac en milieu scolaire, une méthode qualitative a été choisie. L’échantillon comprend des directeurs ou sous-directeurs, des professeurs, des éducateurs et des élèves sélectionnés à partir de critères précis et sur base volontaire. Le recueil des données a été réalisé à partir d’entretiens semi-directifs dirigés pour les membres du personnel scolaire et à partir de focus groupes pour les élèves. L’analyse qualitative des données a été effectuée sur base de catégories prédéfinies et de catégories émergentes.

RESULTATS : Huit focus groupes ont été menés auprès de 55 élèves et 6 entretiens auprès de deux directeurs/sous-directeurs, deux enseignants et deux éducateurs. La cigarette est interdite pour toute personne qui fréquente l’école. Cela est mentionné dans le règlement des écoles. Cependant, un laxisme est présent pour les activités et temps scolaires et le tabagisme reste particulièrement visible bien que cela soit mal vu par le personnel scolaire. En cas d’infractions, les élèves sont sanctionnés mais la surveillance par les éducateurs reste difficile. De plus, le tabagisme est abordé par des personnes extérieures ou lors des cours mais d’autres problématiques semblent plus préoccupantes.

DISCUSSION : Au vu des résultats avancés dans cette recherche, nous remarquons que la mise en œuvre des politiques de réglementation du tabac en milieu scolaire est difficile. Il existe des interactions avec les politiques dont la stigmatisation, la tolérance, la crédibilité et le statut tabagique du personnel. Il existe aussi de multiples discordances au sein des écoles mais aussi entre les écoles. Il existe donc des conflits d’intérêts entre les membres du personnel. Cette stigmatisation mérite plus d’attention dans des futures recherches. Il faut également encourager des études supplémentaires sur l’impact des politiques à long-terme et sur l’influence du statut socio-économique sur l’adoption des politiques.

Annexe 6 : Rencontres de suivi de mémoire

Date	Motif
18-05-2017	Première rencontre avec Nora Mélard (co-promotrice) pour discuter autour du projet de mémoire proposé
02-10-2017	Premier séminaire de suivi des mémoires SILNE-R avec le Pr Lorant, Pierre-Olivier Robert, Nora Mélard et Adeline Grard
11-10-2017	Rencontre avec Nora Mélard pour discuter des pistes proposées lors du séminaire de suivi
26-10-2017	Contact email avec Samuel Piret, cyber-documentaliste du FARES asbl, par rapport aux projets antitabac
30-10-2017	Contact email avec Romina Loria (Observatoire de la Santé du Hainaut) et Céline Corman (SEPT asbl) par rapport aux projets antitabac
09-11-2017	Rendez-vous urgent avec Nora Mélard (inquiétudes, revue de littérature, question de recherche, deadlines)
04-12-2017	Deuxième séminaire de suivi des mémoires SILNE-R avec le Pr Lorant, Pierre-Olivier Robert, Nora Mélard et Adeline Grard
11-12-2017	Rendez-vous avec le Professeur Lorant pour discuter de l'avancement de la revue de la littérature (pistes de réflexion, deadlines)
09-01-2018	Rencontre avec Nora Mélard pour des éclaircissements sur la revue de littérature, la question de recherche et la méthodologie
13-02-2018	Rendez-vous avec Nora Mélard pour discuter des commentaires à la suite de la première lecture par le Pr Lorant
22-03-2018	Rendez-vous avec Nora Mélard pour discuter des commentaires de la lecture de l'avancement du travail
26-03-2018	Troisième séminaire de suivi des mémoires SILNE-R avec le Pr Lorant, Pierre-Olivier Robert, Nora Mélard et Adeline Grard
09-05-2018	Rendez-vous avec Nora pour discuter de la rédaction des résultats à la suite de sa lecture du travail
20-06-2018	Rendez-vous avec Nora Mélard pour des éclaircissements sur les commentaires du Pr Lorant, discussion de mes inquiétudes
02-07-2018	Rendez-vous avec le Pr Lorant pour discuter des commentaires de la deuxième lecture (résultats, discussion)

